

Chapitre extrait de l'ouvrage

AU SERVICE DES FORÊTS TROPICALES

Histoire des services forestiers français d'outre-mer
1896-1960

par Joanny GUILLARD

Ouvrage édité et mis en ligne par



Centre de Nancy
Service des Éditions
14, rue Girardet – CS 14216
F-54042 Nancy Cedex

Avec le soutien de l'Association française des Eaux et Forêts (AFEF)

© AgroParisTech, 2016

Attribution + Pas de Modification + Pas d'Utilisation Commerciale (BY ND NC) : Le titulaire des droits autorise l'utilisation de l'œuvre originale à des fins non commerciales, mais n'autorise pas la création d'œuvres dérivés.



L'autorisation d'effectuer des photocopies à usage collectif doit être obtenue auprès du Centre français d'Exploitation du droit de copie (CFC) – 20, rue des Grands-Augustins – 75006 Paris.

CHAPITRE II.4

Les effectifs : combien y a-t-il de forestiers ?

II.4.1 PRÉAMBULE

II.4.1.1 La question

Quel est le nombre de forestiers et comment sont-ils répartis ? Ces deux questions sont à plusieurs entrées. Ce peut être par territoire, mais il y a des individus en congé, en cours d'affectation, etc. ; ce peut être par catégories selon les cadres, mais il y a des passages entre grades et entre cadres ; ce peut être par année à condition que les états d'effectifs correspondent bien aux mêmes périodes, en général à l'année calendaire, car il y a, au cours de l'année des arrivées, des départs, des recrutements, des décès, etc. Il a été choisi de présenter d'abord des tableaux d'effectifs par année, par territoire et par cadre (voir annexes) avant de faire des récapitulatifs puis de traiter des fluctuations et surtout de l'évolution de la composition de ces effectifs, c'est-à-dire des proportions entre les différentes catégories d'agents.

II.4.1.2 Les sources

Les annuaires des corps coloniaux, longtemps annexés à ceux fournis par l'Administration des Eaux et Forêts métropolitaine, comme ceux fournis par les associations d'anciens élèves, ne sont que d'une aide limitée, car souvent décalés par rapport à la réalité par suite des délais de l'information. On peut trouver des données dans des articles, des comptes rendus d'Inspection générale ou autres publications. Mais la source essentielle, la plus fiable à mon avis, réside dans les rapports annuels des services forestiers, établis en général dans les premiers mois

de l'année $n + 1$ et décrivant la situation en début et en fin de l'année n . Malheureusement, il n'est possible que de disposer d'une série incomplète pour les colonies du ressort de cette étude, en particulier avant 1944 ; devenus obligatoires selon un plan standard, selon les lettres 575 du 2 novembre 1944 et du 27 décembre 1944 du ministère des Colonies, la plupart ont été conservés d'abord par l'inspecteur général des Eaux et Forêts d'outre-mer à la direction générale de l'agriculture, de l'élevage et des forêts de ce ministère, puis, lors de la disparition de ce dernier, stockés au Centre technique forestier tropical (CTFT) ; un tableau de ceux ayant pu être consultés figure au paragraphe « Sources » du chapitre « Introduction » (tome 1). Donc, pour beaucoup de territoires, les séries d'effectifs sont lacunaires, faute d'informations.

II.4.1.3 Des problèmes

En dépit de la qualité de la plupart de ces rapports, des difficultés d'interprétation se présentent. Pour les cadres français, il n'est pas toujours précisé si le nombre indiqué correspond à l'effectif réglementaire prévu par les textes d'organisation ou à l'effectif budgétaire, nombre de personnes supportées par le budget, ou à l'effectif réel du service qui est souvent inférieur à l'effectif budgétaire, mais qui peut être parfois supérieur (cas d'agents en cours de séjour), ou encore à l'effectif réellement présent à la colonie et à l'effectif réellement en service (malades, mobilisés sur place ou affectés à d'autres fonctions étant déduits). À titre d'exemple, Guibier signale qu'en Annam en 1917, sur l'effectif complet de trente agents européens (dont un cinquième devrait être en congé), il y a un détaché à la résidence supérieure, un mobilisé sur place, un mobilisé à la Colonie, dix mobilisés en France, donc ne restent en service que quinze personnes (aucun en congé) [1, p. 20]. La situation du personnel européen des forêts pour l'ensemble de l'Indochine au 30 juin 1932 est la suivante : effectif réglementaire : 214, effectif réel : 188, présents à la colonie : 145, en service : 124 (57,9 % de l'effectif théorique).

Le congé hors de la colonie, en principe en métropole, fait partie du temps normal de service ; sa durée, délais de voyage non compris, est, à la fin de la période coloniale, de six mois au bout de deux ans, ou trois ans de séjour pour Madagascar et l'Indochine ; il peut y avoir un aménagement des congés de longue durée dans le cas de maladies tropicales graves. Ceci implique que, par rapport à l'effectif budgétaire, en théorie un cinquième ou un septième de l'effectif est en congé ; en réalité, par suite des plus ou moins longs voyages en bateau, les absents représentent longtemps pour l'Afrique 30 %, et pour l'Indochine et Madagascar 33 % des effectifs. En ce qui concerne le personnel autochtone, il est difficile de tenir compte des distinctions entre titulaires, auxiliaires, gardes, préposés, assistants, toutes dénominations variant d'une colonie à l'autre. Pour les contrôleurs africains, c'est un congé de deux mois tous les deux ans qui est la règle. Enfin, il n'est pas toujours possible de faire la distinction entre Européens (termes souvent utilisés pour dire « Français ») et autochtones (ou, pendant longtemps, « indigènes ») dans les cadres locaux, par exemple parmi les brigadiers à Madagascar. Dans certains cas, le personnel de bureau est inclus dans l'effectif total.

II.4.2 LES CHIFFRES RETENUS POUR LES EFFECTIFS

II.4.2.1 Présentation

L'exercice est difficile et a suscité le maximum de recoupements pour approcher au mieux les effectifs présents dans les territoires et actifs dans les services. Certaines périodes, en particulier celles des deux guerres mondiales où une proportion importante de cadres européens a été mobilisée, sont très mal renseignées. Les tableaux en annexe à ce chapitre résument l'essentiel de ce qui a pu être reconstitué ; on a procédé à des regroupements arbitraires. Le personnel européen a été divisé en deux catégories : l'une concerne les officiers issus de Nancy et des Barres, qui constituent l'essentiel des cadres de direction, l'autre regroupe en Indochine les agents du cadre local : inspecteurs, gardes généraux, et, dans la mesure du possible, à part les gardes principaux, et, ailleurs, les contrôleurs et les contractuels ; parmi ces derniers certains sont spécialisés (mécaniciens diésélistes, pilote d'avions, etc.), mais d'autres exercent des fonctions d'encadrement ; un certain nombre de spécialistes, par exemple pédologue en Guinée française, hydrobiologiste au Tchad, sont inclus dans cette catégorie.

Le personnel indochinois, malgache et africain peut être parfois scindé en deux catégories, d'un côté assistants, contrôleurs, de l'autre gardes et surveillants, parfois gardes auxiliaires ; mais, dans le cas de l'Indochine, les cantonniers forestiers, chargés de l'entretien des limites et des pistes, dont une partie sera transformée en gardes, ne sont pas comptabilisés dans les tableaux relatifs à cette fédération. Pour cette dernière est présentée dans un tableau particulier la répartition par territoire du personnel européen et du personnel indigène, sans entrer dans le détail, et pour quelques dates caractéristiques. De même, dans la fédération de l'AOF, sont présentées quelques données relatives aux effectifs de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et du Soudan français.

II.4.2.2 Vue d'ensemble

Les données de ces tableaux sont censées représenter les effectifs de chaque catégorie, ou d'un agrégat catégoriel, au 31 décembre de l'année de référence ; ils peuvent être considérés comme exacts à une ou deux unités près, ce qui peut entraîner des remarques de témoins du passé lorsqu'il s'agit de la colonne « officiers » étant donné le faible nombre de ceux-ci. Mais plus que le chiffre exact, ce sont ici les ordres de grandeur qui doivent être considérés, aussi avons-nous préféré présenter dans le texte les moyennes par période de dix ans ; établis à partir de 1905, les calculs tiennent compte des années sans données, les coupures malheureusement incluant les périodes de conflits ; les résultats ont été arrondis à l'unité pour le personnel européen, à la dizaine pour les personnels indigènes aux effectifs plus nombreux et plus fluctuants dans le détail (tableau II.4.1).

On compte environ mille cinq cents fonctionnaires de tous niveaux à la meilleure époque pour conserver, gérer, améliorer, la végétation, et en particulier les forêts, de l'immense empire colonial français et, après les premières années de

TABLEAU II.4.1. EFFECTIFS MOYENS ANNUELS PAR DÉCENNIE

	Indochine				Afrique et Madagascar				Ensemble des colonies ¹			
	Officiers	Personnel européen	Personnel indigène	Total Indochine	Officiers	Personnel européen	Personnel indigène	Total Afrique et Madagascar	Officiers	Personnel européen	Personnel indigène	Total
1905-1914	7	100	250	350	1				8	180	250	370
1915-1924	5	150	400	550	1	10		10	6	160	400	560
1925-1934	7	130	750	890	14	58	(110) ²	(180) ²	21	188	1070 ²	1260 ²
1935-1944	14	100	900	1000	21	70	400	470	35	170	1 400	1 570
1945-1954					70	172	940	1110	70	172	940	1 110

¹ Cette expression ne représente que les territoires, quel que soit leur statut, de notre champ géographique ; mais les effectifs des « vieilles colonies » et de la Nouvelle-Calédonie, non comptés ici, se limitent à quelques dizaines de personnes au maximum.

² Estimations à partir de données fragmentaires.

démarrage des services forestiers, moins de deux cents Européens. Et ceci est le résultat d'un double mouvement ; avant 1925, il n'y a pratiquement pas de forestiers hors de l'Indochine, après environ 1945, les services français disparaissent rapidement dans cet ensemble asiatique ; pour les personnels français : on constate un transfert partiel des officiers sur la côte occidentale d'Afrique et à Madagascar et la fin des Européens du cadre local indochinois, sauf quelques exceptions ; la masse importante de personnel originaire d'Indochine n'est plus prise en compte, et l'accroissement des effectifs de personnel africain et malgache (surtout par suite de l'ouverture de services dans les colonies peu forestières de l'AOF) n'est pas suffisant pour conserver la masse totale.

II.4.2.3 Une répartition bien inégale

Cette présentation en deux grands groupes ne doit pas faire illusion. En Indochine, jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, le Laos est dépourvu de service forestier et n'est visité qu'occasionnellement par des officiers des Eaux et Forêts. De même, sur le continent africain, le Niger, la Mauritanie, le Tchad et même l'Oubangui-Chari, sont pratiquement sans personnel forestier jusqu'aux années 1945-1949. Avant 1939, le personnel forestier de la fédération de l'Afrique-Équatoriale française se limite à un ou deux Européens auprès du gouvernement général à Brazzaville, quatre à six au Gabon, trois à cinq au Moyen-Congo. À l'époque de la forte expansion du personnel forestier d'outre-mer, le service forestier de l'important territoire du Gabon où, parallèlement à de grands volumes de bois exportés, sont entrepris de grands travaux d'inventaire, d'amélioration et de plantation, n'emploie qu'une trentaine d'Européens et une quarantaine d'agents africains (tableau II.4.2).

TABLEAU II.4.2. GABON¹

	1952	1953	1954	1955
Officiers	8	10	12	10
Contrôleurs et ingénieurs des travaux	13	13	14	11
Contractuels	7	3	9	10
Total Européens	28	26	35	31
Aides forestiers	8	8	9	7
Gardes	23	29	34	26
Contractuels africains				3
Personnel de bureau	3	3	2	1
Total Africains	34	40	45	37
Effectif total	62	66	80	68

¹ On doit cependant ajouter le personnel de la section fédérale de recherches forestières, mais localisée au Gabon et travaillant quasi exclusivement au profit de ce territoire : 3 officiers, 2 contrôleurs et 6 Africains en 1952.

Au sein de l'Afrique-Équatoriale française, le Gabon représente cependant près de la moitié du personnel total ; par exemple, en 1952 42 % des officiers, 50 % des Européens, 43 % des cadres africains (46 % du total), et en 1954, pleine époque des travaux sur l'okoumé : 54 % des officiers, 58 % du personnel européen et 52 % des cadres africains (54,8 % du total).

En Indochine, la Cochinchine voit peu à peu son importance, en ce qui concerne le personnel européen, décroître, au fur et à mesure du développement des services du Tonkin, du Cambodge et de l'Annam : en 1905 : 55 % du personnel européen, en 1932 : 25 %, puis en 1945, par suite de la réduction de ce personnel dans la partie nord de l'Indochine : 35 % environ (tableau II.4.3).

II.4.3 ÉVOLUTION DE CES EFFECTIFS

En annexe à ce chapitre figurent des tableaux détaillés pour les trois fédérations Madagascar et le Cameroun et quatre territoires de l'AOF, tableaux établis à partir de diverses sources, et en particulier des rapports annuels des services forestiers pour les effectifs retenus.

II.4.3.1 Ampleur des fluctuations

Après une période plus ou moins longue de démarrage, correspondant à la mise en place des premiers officiers, du recrutement progressif de contrôleurs européens et de cadres subalternes indigènes, période dont j'estime en gros la durée

**TABLEAU II.4.3. QUELQUES DONNÉES SUR LES EFFECTIFS DU PERSONNEL EUROPÉEN
DANS LES TERRITOIRES DE L'INDOCHINE, TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES**

	Direction et Recherche	Cochinchine	Tonkin	Cambodge	Amman	Laos	Total
1905	1	42	18	14	1	0	76
1907	1	33	22	13	9	0	78
1923/1924	2	36	?	24	?	0	?
1932	2	(44)	50	35	42	?	(173)
1945	?	44	29	22	26	5	(126)
1946	3	18	8	13	9	4	55

à une dizaine d'années (sauf pour Madagascar où la première tentative a été brutalement interrompue), suit une phase de lente expansion dans les différentes catégories, plus ou moins troublée par des événements extérieurs. Ce n'est qu'après la Deuxième Guerre mondiale, c'est-à-dire dans la décennie et demie qui suit, que l'augmentation des effectifs, dans toutes les catégories de personnel, devient forte pour, en gros (sauf en Indochine), culminer entre les années 1954 et 1958. Le tableau II.4.4 donne, pour les fédérations et quelques territoires, les dates où les effectifs d'officiers, de personnel européen et de cadres locaux ont été les plus bas et les plus hauts, en dehors de la phase de démarrage.

L'ampleur des différences entre le minimum et le maximum est grande. Pour les officiers, elle atteint quinze pour Madagascar et treize pour l'AEF, mais dans la Grande Île il s'agit d'un nouveau départ et pour l'AEF de l'effectif réduit par les mobilisations de 1940 ; en général l'effectif n'est multiplié que par cinq à sept. Pour l'ensemble du personnel européen, l'Indochine n'a qu'un coefficient de variation de 2,4, l'effectif du cadre local européen étant très élevé dès la phase de démarrage. En revanche, l'AEF (x 4,6) et le Cameroun (x 10) voient un fort développement des contrôleurs et contractuels dans les années 1955-1958, en particulier par suite du développement des travaux mécanisés et de la pisciculture. En général, la croissance du personnel autochtone est assez lente : variation de 4,4 en Indochine à 8,8 en AOF, où c'est le résultat à la fois d'une présence plus active sur le terrain et de la création de services dans les colonies de l'intérieur ; le chiffre de Madagascar, x 36,9 entre le point bas de 1925 du redémarrage et le maximum dans notre période d'étude de 1960, est lié à la récente indépendance de ce territoire.

II.4.3.2 Causes de ces fluctuations

Au-delà des chiffres, dans cette tresse complexe qu'est l'étude des effectifs, explorons le toron des principales causes de ces fluctuations d'effectifs. Ce paragraphe

TABLEAU II.4.4. QUELQUES DATES REPÈRES SUR L'ÉVALUATION DES EFFECTIFS DES PERSONNELS FORESTIERS DES SERVICES

	Officiers	Total Européens	Indigènes	Effectif total
Indochine				
Maximum	1935	1925	1930	1945
Minimum ¹	1921	1911	1910	1910
Variations maximales ²	× 5	× 2,4	× 4,4	× 4,1
AOF				
Maximum	1954	1954	1954	1954
Minimum ¹	1939	1939	1936	1936
Variations maximales ²	× 7	× 4,6	× 8,8	× 7,3
Côte d'Ivoire				
Maximum	1958	1956	1958	1958
Minimum ¹	1939	1943	1936	1936
Variations maximales ²	× 4	× 3,3	× 6,4	× 4,9
AEF				
Maximum	1956	1958	1958	1958
Minimum ¹	1940	1936	(1943) ³	(1943) ³
Variations maximales ²	× 13	× 14,6	× 5	× 5,6
Cameroun				
Maximum	1957	1955	1954	1955
Minimum ¹	1939	1939	1939	1939
Variations maximales ²	× 5	× 10	× 6,2	× 6,9
Madagascar				
Maximum	1958	1958	1960	1958
Minimum ¹	1927	1925	1925	1925
Variations maximales ²	× 15	× 7,8	× 36,9	× 21,6

¹ Les dix premières années de vie du service ne sont pas prises en considération afin d'éviter cette période de démarrage où les personnels européens et indigènes sont très peu nombreux.

² Cette variation maximale est le rapport des effectifs maximaux sur les effectifs les plus bas, c'est-à-dire la comparaison entre les années notées auparavant.

³ Absence de données pour le personnel africain avant 1943.

est l'occasion d'évoquer les conséquences des conflits 1914-1918 et 1939-1945 avec les dissensions politiques et la fin de la colonisation française en Indochine.

Confrontés à l'étendue des surfaces forestières, à la complexité des problèmes à résoudre et au développement des exploitations forestières, les chefs de service, dès les premières années, soulignent l'impérieuse nécessité d'accroître le nombre de leurs collaborateurs européens et autochtones. Ce sera longtemps un leitmotiv des rapports annuels que de réclamer quelques unités d'Européens en plus et d'insister sur la nécessaire augmentation du nombre et de la qualité des cadres subalternes indigènes. Fin 1901, un garde général et deux gardes forestiers de Cochinchine sont envoyés en mission au Tonkin pour étudier les principaux boisements et les essences existantes, le chef du nouveau service forestier de l'Indochine, R. Ducamp, va lui-même sur place pour guider cette première analyse du problème ; il installe la direction du service à Hanoï et recrute neuf Européens en renfort. En 1913, au congrès forestier international de Paris, Chaplain plaide vigoureusement : « La plus coupable incurie, pour ne pas dire plus, a jusqu'ici, présidé à la gestion de l'immense domaine forestier dont l'étendue exacte reste presque partout inconnue. » [2, p. 162] Il déclare en outre que l'Administration métropolitaine des Eaux et Forêts doit porter rapidement remède à cet état déplorable. À la suite de ce plaidoyer, R. Ducamp, qui vient, contre son gré, de quitter l'Indochine, expose le progrès fait en dix ans dans ce pays. Cependant, en 1910, le garde général du cadre local J. Prades écrit : « Depuis sa création en 1901, le service forestier du Tonkin ne semble pas avoir fait un grand pas au point de vue de l'extension du réseau de surveillance et de contrôle. Un gros mouvement fut cependant donné en 1905 et 1906, mais, depuis ces dernières années, il s'est produit très peu de changement dans la marche en avant de l'organisation générale. Le nombre d'agents européens qui était de 20 en 1906 reste stationnaire. Il en est de même du nombre d'agents indigènes qui reste à une cinquantaine près. Cette situation est complètement indépendante de la volonté des chefs de l'administration qui sont, eux, obligés de s'en tenir aux ressources budgétaires, malheureusement bien trop restrictives depuis quelques années. »¹ Prades ajoute : « Il existe 15 postes alors qu'il en faudrait 64 ! » [3, p. 23] Dans leur ouvrage général sur l'Indochine, deux non forestiers, Teston et Percheron, déclarent qu'en 1932, en ce qui concerne le personnel forestier, « les effectifs français, excessivement faibles par rapport à la tâche à accomplir, vont être renforcés de 1932 à 1935. En vertu de l'arrêté du gouverneur général du 28 avril 1930, ils seront portés de 190 unités à 214, dont 6 conservateurs, 68 inspecteurs et inspecteurs adjoints, 140 gardes généraux et principaux. Sur ce nombre, un conservateur et cinq gardes généraux seront affectés au Laos. Cette réorganisation remédiera à l'insuffisance des moyens d'action dont disposait le service, insuffisance qui entraîne des pertes considérables dans les recettes du trésor, pertes allant jusqu'à 87 % des redevances. »² [4, p. 932.] Comment cette progressive expansion se traduit-elle au

1. Cependant, le service forestier d'Indochine apporte beaucoup de recettes au budget général de l'Indochine.

2. Ces auteurs indiquent que le personnel forestier comprend 188 agents européens dont 152 présents, 36 absents (en congé ou non affectés) et 880 agents indigènes dont 752 brigadiers, sous-brigadiers et gardes.

Cambodge ? Service créé en 1902 avec un garde général, il compte en 1903 : 2 cantonnements comprenant 6 divisions, en 1912 : 3 cantonnements et 17 divisions et en 1932 : 8 cantonnements et 27 divisions. Au niveau de la division de Péam-Métrey, l'effectif du personnel indigène croît comme suit :

1902-1905 :	3 surveillants
1905-1908 :	données absentes
1908-1910 :	4 surveillants
1911-1912 :	5 surveillants
1913-1921 :	6 surveillants (longue stagnation)
1922 :	7 surveillants
1923 :	8 surveillants
1924 :	9 gardes et 6 journaliers
1926 :	10 gardes et 7 journaliers
1927-1929 :	13 gardes et 7 journaliers
1930-1932 :	15 gardes et 4 journaliers

soit, en trente ans, cinq à six fois plus de subalternes indochinois [5, 3^e cahier, pp. 230 et suivantes].

Alors que R. Ducamp demande que, pour commencer, l'on fasse confiance au service forestier pendant une vingtaine d'années, même sans bénéfices en argent au début, Henri Guibier rappelle en 1936 qu'« il fut même question de le supprimer lorsque les recettes dans un ou deux pays furent inférieures aux dépenses ». Il souligne qu'ayant vu en vingt-huit ans de service en Indochine huit régimes de directions différentes, « les instructions, les observations n'ont pas manqué ; il y a eu souvent des critiques dures, sans connaissance exacte de la situation, sans examen suffisant, parfois même sans examen sur place » [6, pp. 19-20]. Les effectifs dépendent des gouverneurs généraux ou des gouverneurs, le plus souvent en fonction des exigences budgétaires, mais ils sont à la hausse car la réduction du nombre de fonctionnaires ne peut être que le fait de mesures exceptionnelles.

Il a été traité au chapitre I.8 des débuts parfois difficiles des services forestiers dans les colonies, en particulier avant la Première Guerre mondiale, et notamment du cas de Madagascar. Ce n'est guère qu'en 1924 que le service des Eaux et Forêts de la Grande Île commence à repartir ; le cadre spécial indigène créé en 1918 ne compte encore que neuf gardes en 1924. La première circonscription (autrement dit Inspection), hors celle de Tananarive, est installée à Ambositra en 1926 (inspecteur principal Valentin, 27^e promotion des Barres, condisciple de Louvel, le chef de service de l'époque), et elle couvre les provinces d'Ambositra, Antsirabé, Fianarantsoa, Mananjary et Manakara. En 1931, il y aura 7 circonscriptions, 8 en 1935, et 10 en 1937, avec 12 inspecteurs, 21 autres agents européens et 53 gardes indigènes, plus le service de surveillance des réserves naturelles avec un inspecteur, deux agents européens et une dizaine de gardes malgaches. L'arrêté du 17 septembre 1926 prévoit l'ouverture de cinq circonscriptions mais c'est, sur la demande du gouverneur général M. Olivier, l'arrivée en 1928 du conservateur du cadre métropolitain Louis Lavauden, chargé d'organiser le service des forêts et d'étudier une réforme des textes, qui marque un vrai développement. Lavauden, en plus d'être

un zoologiste de qualité, a beaucoup d'ambitions pour sauver la forêt malgache et il est appuyé par les botanistes, en particulier ceux du Muséum national d'histoire naturelle ; mais il est doté d'un caractère peu facile et d'une plume assez acérée. Le décret qu'il a préparé est signé à Paris le 25 janvier 1930, sa promulgation n'aura lieu à Madagascar que dix mois plus tard, le 17 novembre 1931, le gouverneur général a changé... [7]

Les tableaux en annexes permettent de suivre l'expansion des effectifs dans les territoires du continent africain, sans comparaison avec la situation indochinoise ! C'est surtout après la Deuxième Guerre mondiale, avec l'arrivée d'inspecteurs adjoints en nombre progressivement plus élevé, mais avec l'apport des crédits Plan/FIDES pour le lancement de programmes de travaux et l'équipement des services, que l'accroissement des effectifs a lieu dans toutes les catégories. À titre d'exemple, l'Inspection forestière du Nord-Cameroun est dirigée en juin 1949 par un seul contrôleur européen ; huit ans plus tard, elle est divisée en deux : une dont le siège reste à Garoua avec deux inspecteurs, quatre contrôleurs, un contractuel assimilé et un mécanicien, l'autre couvrant la partie plus au sud, la région de l'Adamaoua, avec un inspecteur et un contrôleur, ce sont neuf Européens qui sont au travail. Il y aurait beaucoup d'autres exemples analogues.

II.4.3.3 La crise des années trente

Mais cette expansion quantitative ne s'effectue pas de façon régulière ou se trouve bousculée seulement par les décisions des gouverneurs. La Première Guerre mondiale, qui frappe durement les officiers des Eaux et Forêts métropolitains – quatre-vingts morts au champ d'honneur, soit l'équivalent de six promotions d'avant-guerre – mobilise une partie importante du personnel européen en service en Indochine, constitué d'un petit nombre de jeunes Nancéiens ou Barrois et d'une majorité d'anciens sous-officiers ; sur un total de 92 agents européens, 10 sont tués au combat dont 6 gardes, 2 gardes généraux du cadre local (Fabé Georges, lieutenant, et Verlaque Édouard, lieutenant) et 2 du cadre métropolitain : Jeannelle Émile (9^e promotion des Barres, inspecteur, chef de bataillon) et Rouillet Jacques (75^e promotion de Nancy, inspecteur, chef de bataillon). Cette saignée de près de 11 % de l'effectif prive l'Indochine de deux de ses plus brillants forestiers, Rouillet étant considéré comme le futur chef du service indochinois.

La crise économique des années trente se traduit par un coup de frein sévère du développement des services forestiers outre-mer. Alors que les promotions de l'École nationale des Eaux et Forêts de Nancy sorties en 1932 et 1933 comportent un nombre important de coloniaux – 105^e : 11 sur 43, 106^e : 7 sur 36, les cinq promotions suivantes n'en comptent que 5 sur 88 diplômés ; ce trou dans le recrutement et dans l'arrivée de jeunes outre-mer ne facilite pas l'émergence de chefs de service expérimentés après la Deuxième Guerre mondiale.

L'arrêté du ministre des colonies du 27 juillet 1934 fixe les effectifs maximaux pour le cadre général des Eaux et Forêts des colonies autres que l'Indochine à six inspecteurs principaux, vingt inspecteurs et vingt inspecteurs adjoints, soit un total de quarante-six. Le plan Laval de 1935 impose une réduction

de 10 % des dépenses globales ; il semble que le décret-loi du 10 décembre 1938 de Daladier, qui exclut toute création d'emplois de fonctionnaires (dispositions renforcées par les décrets du 24 janvier et du 20 mars 1935) sauf dérogation explicite par le comité de la Hache, ne touche pas l'augmentation du personnel forestier européen aux colonies. Les effectifs sont si faibles dans les colonies de la côte d'Afrique que ces restrictions ne se font guère sentir. En revanche, à Madagascar, le gouverneur général Cayla cherche à comprimer les effectifs, l'arrivée de nouveaux officiers et contrôleurs est suspendue, les officiers et brigadiers détachés du corps métropolitain sont remis à la disposition de la métropole, mais ceux du cadre colonial sont maintenus en fonction, faute de solution administrative. Le nombre d'officiers tombe de 10 en 1934 à 7 en 1935 et 1936, l'ensemble du personnel européen passe de 40 en 1932 à 27 puis 32 de 1935 à 1939, l'effectif de gardes malgaches est réduit de près de 30 % entre la pointe de 1932 et 1939. En Indochine, les difficultés budgétaires paraissent frapper plus tôt et plus fort, et la reprise est plus rapide. Un arrêté d'octobre 1932 réduit de 142 à 62 le personnel des gardes et gardes principaux européens. Alors qu'au 30 juin 1932, l'effectif réglementaire du personnel forestier français est de 214 personnes, il n'est réellement que de 188, dont 145 présents à la colonie et 124 en service, la majorité étant constituée de gardes et gardes principaux affectés au contrôle et à la perception des taxes. Comme le dit le rapport d'ensemble pour l'exercice 1931-1932 de l'Inspection générale de l'agriculture, de l'élevage et des forêts d'Indochine (p. 41), la réduction de ce personnel doit s'accompagner d'une augmentation du cadre de gestion de plus haut niveau ; alors que l'effectif du cadre local européen diminue de 130-140 en 1930 et 1931 à 62 en 1932, les officiers détachés du cadre métropolitain passent de 10 en 1930 à 13 en 1932. Dès que la situation budgétaire le permet, l'effectif des cadres locaux autochtones, qui a subi de 1929-30 à 1932-35 une réduction de 20 % en nombre, recommence à croître, mais « ceux qui avaient conservé leur travail [...], subirent les effets de la déflation de Laval (3 à 5 % d'abattement sur les soldes en 1935) » [8]. L'effet de ce coup de frein sur les effectifs se marque assez longtemps. L'exemple du Tonkin l'illustre assez bien ; à la suite du rapport d'inspection du service forestier du Tonkin en 1938 par le conservateur A. Consigny qui dénonce la faiblesse des effectifs et sa mauvaise répartition, trop de monde à Hanoï, pas assez sur le terrain, « dans un pays où on doit sans cesse entrer en lutte contre la population (contre le déboisement par les raï) c'est la principale déficience du service », l'inspecteur principal hors classe (cadre local), chef du service du Tonkin, répond que le personnel européen a chuté de 52 pour les années 1928 à 33 au 1^{er} novembre 1938, et l'effectif indigène de 216 à 176 pour les mêmes dates ; il se justifie en écrivant que le recrutement du personnel européen est suspendu depuis sept ans, que le recrutement d'agents techniques indigènes a été stoppé pendant trois ans suite à la fermeture de l'École supérieure de sylviculture, et comme dans la nouvelle école les élèves ne sortent que trois ans plus tard, cela correspond à un arrêt de six ans.

Les conséquences de ces restrictions, essentiellement de caractère budgétaire, résultant de la crise économique mondiale des années trente vont être encore aggravées par les événements du conflit 1939-1945 dont les diverses facettes méritent un paragraphe spécial.

II.4.3.4 La guerre 1939-1945

II.4.3.4.1 La première mobilisation

Cette période a marqué fortement la foresterie coloniale, car elle a d'une part, freiné son évolution technique, mais en même temps donné temporairement au bois une nouvelle importance, en particulier comme source d'énergie mais en grande partie arrêté les exportations, et d'autre part, elle s'est traduite par des mouvements de personnel, essentiellement des Français. On retrouvera donc des informations liées à ce conflit dans d'autres chapitres pour se cantonner ici à ce qui a trait aux personnes. Nonobstant les liaisons entre les différentes époques et situations, ce paragraphe est traité en rubriques : 1939 et la mobilisation, 1940 : l'éclatement de l'empire et la France libre, 1942-43 : l'affaire de Madagascar et la mobilisation en AOF, 1944-45 : la relève, en particulier en Indochine, et enfin, les conséquences des choix politiques chez les forestiers.

En 1939, la mobilisation touche la quasi-totalité des officiers des Eaux et Forêts des colonies ; un décret du 1^{er} septembre 1939 concerne tous les fonctionnaires mobilisés ou déplacés, suspend tout avancement pendant la durée des hostilités et stoppe tout recrutement à titre définitif pour sauvegarder les droits des agents appelés sous les drapeaux ; l'énergique Georges Mandel, ministre des Colonies, obtient que tous les fonctionnaires coloniaux présents en métropole, en particulier en congé ou déjà mobilisés, soient laissés à sa disposition et il leur ordonne de rejoindre sans délai leur colonie, « seuls, avec un léger bagage, sur les premiers bateaux en partance, afin que, suivant leur âge, ils soient affectés aux services administratifs ou à l'encadrement des troupes » [9, p. 19]. D'après le général X (probablement Bühner, chef d'état-major des troupes coloniales), au 4 octobre 1939, la mobilisation outre-mer touche 1850 Français sur 6 000 réservistes européens ; en mai 1940, les effectifs s'élèvent en AOF à 122 300 hommes dont 5 700 Européens, 3 900 originaires des quatre communes sénégalaises et 112 700 indigènes ; en AEF, ils sont de 15 520 dont 2 350 Européens³ [10, pp. 117 et 163]. En juin 1940, pour Madagascar, sont sous les drapeaux 34 007 hommes dont 2 224 Français (416 officiers), 4 107 originaires de La Réunion (dont 55 officiers) et 27 676 indigènes [10, p. 179]. S'y ajoutent, hors de l'armée, les effectifs des gardes indigènes et forces supplétives en AOF comme en Indochine : 20 à 25 000 hommes, en AEF ou à Madagascar : 5 000 environ et 2 000 pour la côte française des Somalis.

Les officiers forestiers tous officiers de réserve, une partie des contrôleurs et certains gardes, anciens sous-officiers, sont mobilisés en fonction de leur classe d'âge. À Madagascar, neuf officiers sur dix sont mobilisés, le plus ancien n'ayant que trente-six ans, seul reste Louvel, ancien chef de service qui a déjà servi pendant la

3. Après l'Armistice, les accords Huntziger de juillet 1940 prévoient les effectifs suivants pour la force impériale autonome :

Indochine : 27 959 (dont 10 787 Européens)

AOF : 20 998 (dont 3 416 Européens)

AEF : 4 955 (dont 649 Européens)

Madagascar : 5 032 (dont 1 049 Européens)

Côte des Somalis, Antilles et Guyane, Pacifique et Chine : 5 292 (dont 2 540 Européens).

Première Guerre mondiale, mais certains de ceux qui sont affectés sur place peuvent poursuivre leurs activités forestières. P. Saboureau, alors en congé en France et qui a rejoint Madagascar, est affecté à l'artillerie de Diego Suarez ; il y fera un séjour de six ans, séparé de sa famille ; en revanche, A. Chollet, nommé chef des armées de terre, de mer et de l'air à Fort Dauphin de septembre 1939 à mai 1940, est nommé chef d'un convoi de mille tirailleurs malgaches qui l'emmène jusqu'à Angers où tout le monde est capturé par les Allemands arrivés en même temps. Au Sénégal, par suite de désaccords entre le gouverneur et le général, il n'y a pas de plan d'affectations spéciales, tous les officiers des Eaux et Forêts sont mobilisés, sauf P.-A. Vergez, inspecteur adjoint (40^e promotion des Barres) qui, n'étant que sous-officier de réserve, devient par affectation spéciale chef de service (il est suspendu en juillet 1941, puis révoqué pour des histoires de charbon de bois). L'effet de la mobilisation de 1939 est plus marqué dans les petits territoires ; par exemple, au Dahomey, où un embryon de service forestier autonome a été créé en 1939 avec un unique contrôleur, celui-ci est mobilisé en septembre de la même année. En Guinée, dix-huit gardes sur soixante et onze sont sous les drapeaux au 1^{er} janvier 1940. En Indochine, « malgré la mobilisation d'un nombre non négligeable d'officiers et sous-officiers... le personnel est suffisant dans les divers services, tout en procédant aux mises à la retraite des agents atteints par la limite d'âge » [11, p. 63]. Les non mobilisés, les « anciens », continuent à faire marcher les services forestiers.

En novembre 1939, A. Chevalier, dans une note générale sur le concours des colonies à la guerre, déclare : « Il faudrait replacer (aussi) aux postes qu'ils occupaient en temps de paix les fonctionnaires et spécialistes des services agricoles et forestiers de nos diverses colonies. Leur nombre, comme on le sait en est très réduit. Leur démobilisation causerait un bien faible vide dans l'armée mobilisée. » [12, p. 361] En décembre de la même année, M. Martelli-Chautard rappelle : « L'importance économique de nos forêts coloniales s'avère considérable dans plusieurs domaines. Nous en tirerons une conclusion relative au maintien et même au renforcement de nos services forestiers... Or la mobilisation a jeté un trouble profond dans le fonctionnement des services forestiers coloniaux. Si, en effet, les affectations spéciales ont été assez libéralement accordées pour les cadres administratifs, en général, de certaines colonies, les services forestiers paraissent dans l'ensemble avoir été assez défavorisés à cet égard. Il en résulte pour les colonies forestières d'Afrique des conséquences qui, à l'entrée de la saison sèche, pourraient devenir particulièrement graves. » [13, pp. 136-37]

Le 19 juillet 1940, Lemory, secrétaire d'État aux Colonies, prescrit la démobilisation immédiate des réservistes européens ; la reprise des services s'opère progressivement, ce ne sera qu'au 1^{er} octobre 1940 que tout le personnel sera à nouveau en place à Madagascar ; cependant, en Indochine, la tension, puis le conflit avec le Siam garde les réservistes mobilisés jusqu'après le traité de Tokyo du 9 mai 1941, entraînant la perte des deux provinces khmères de Battambang et de Sisophon plus quelques districts au Laos.

II.4.3.4.2 Dissidences

Après l'armistice, l'AOF, sous la main de Boisson nouvellement installé à Dakar et que Vichy nomme gouverneur général de l'Afrique noire, ne bouge guère,

sauf quelques exceptions, dont L. Rouvin, chef du service forestier de Guinée qui, soupçonné de liaison avec les Britanniques de Sierra Leone, est renvoyé en France. En revanche, la situation devient confuse au Cameroun et en AEF, et les officiers des Eaux et Forêts sont partagés entre l'allégeance à Pétain et le désir de poursuivre la lutte. Alors que P. Foury, chef de service du Cameroun, est un des cinq signataires d'une lettre à Pétain dénonçant les hésitations du gouverneur Brunot et la mainmise des Anglais sur le Cameroun – missive remise à Boisson lors de son passage à Bangui –, ce territoire se rallie à De Gaulle le 27 août. Foury⁴ est expulsé avec quinze autres personnes sur un charbonnier anglais qui fait escale à Douala, tandis que les deux autres inspecteurs présents, Germain et Terver, s'inscrivent dans les troupes gaullistes. En AEF, Brazzaville se rallie à De Gaulle le 28 août 1940 et les Français hostiles sont renvoyés en métropole : « Les non consentants, d'abord consignés à domicile, puis transférés au Congo belge, furent rapatriés par des bateaux portugais, à nos frais, et cela nous coûta très cher, d'autant qu'ils ne lésinèrent pas sur le volume de leurs bagages. » [14, p. 157] ; c'est le cas de L. Duplaquet, chef du service forestier de l'AEF, et de P.-L. Quint.

Au Gabon, la situation est plus compliquée⁵ ; après s'être rallié à De Gaulle le 29 août 1940, le gouverneur, appuyé par l'arrivée du sous-marin Sidi Ferruck, revient sur sa position. L'inspecteur Gazonnaud (103^e promotion, Nancy), affecté spécial, est expulsé pour gaullisme ; par Cotonou, Dakar et l'Algérie, il rejoint la France pour être ensuite affecté en Guyane où il devient responsable des services de l'agriculture et du ravitaillement en 1942 et 1943. En revanche, l'inspecteur Heitz (99^e promotion, Nancy) prend nettement parti pour Pétain, alors que l'inspecteur adjoint Gaston Guigonis (110^e promotion, Nancy), lieutenant aviateur, qui fait du transport d'or entre Pointe-Noire, où il est basé, et Libreville, y est fortement opposé, tout en restant ami avec Heitz. Les gaullistes cherchent à réduire l'enclave gabonaise dans l'AEF ralliée ; après l'échec d'une première approche sur Mayumba par suite du refus du chef de région, une petite troupe est amenée par avion depuis Pointe-Noire, quinze personnes sous le commandement du commandant Parant prend le poste de Mayumba le 15 septembre 1940, sans combat grâce à la connaissance des lieux de Guigonis. En revanche, Lambaréné, bien défendu par son site, arrête à partir du 10 octobre les forces gaullistes venant du sud. Des renforts, sous la forme d'un groupe franc de volontaires déterminés commandés par Heitz, sont dirigés sur Lambaréné ; après un accrochage assez sévère avec un avant-poste gaulliste au lac Azingo, Heitz se replie mais perd son matériel dans un chavirement de pirogue et, très marqué, paraît-il, rentre à Libreville ; Lambaréné tombe le 10 novembre. Le Gabon est renforcé par l'arrivée de trois avions Glenn-Martin envoyés par le secrétaire d'État à l'air Bergeret, appareils rapides et à grand rayon d'action, pour reconnaissance et bombardement léger, mais qui sont mal armés et peu protégés ; l'un d'eux (vitesse 400 km/heure) pourchasse le Potez 25 (150 km/heure) du

4. Il fait fonction d'inspecteur général des Eaux et Forêts de l'AOF à Dakar avant juin 1942.

5. Peut-être parce que le principal débouché de l'okoumé, ressource essentielle de ce territoire, a été longtemps l'Allemagne et que la crise des échanges avec le régime national-socialiste une fois réglée, c'est l'espoir d'une reprise des activités d'exploitation, à condition que les transports maritimes puissent s'opérer malgré le contrôle britannique.

lieutenant Guigonis, ce dernier volant au ras de l'Ogooué lui inflige une rafale de mitrailleuse qui l'oblige à se poser sur le terrain de Libreville. Ce terrain est attaqué le 10 novembre par des forces gaullistes débarquées au nord de Libreville, et est pris, ainsi que les trois Glenn-Martin, sans difficulté, mais le commandement vichyste décide d'un baroud d'honneur, engage le groupe franc et Heitz est tué au cours de cet ultime combat, une des trente-six victimes de ces combats entre Français. Une partie des vichystes est transférée en novembre 1940 pour être internée à Mouila au Moyen-Congo, militaires, administrateurs, un juge, six colons, l'inspecteur des Eaux et Forêts Gayraud (100^e promotion, Nancy) et des contrôleurs ; Gayraud sera rapatrié en 1943 *via* l'Afrique du Nord. Ce long paragraphe est à la mémoire de deux officiers des Eaux et Forêts, amis, mais engagés dans des camps opposés. Guigonis, membre des forces aériennes françaises libres, abattu le 20 décembre 1941 en Libye, déclaré compagnon de la Libération le 17 octobre 1942, n'est démobilisé que le 17 novembre 1945 et ne rejoint le Gabon comme chef du service forestier qu'en juin 1946 après une coupure de cinq ans et dix mois. Résultat de la dissension politique : la disparition de la quasi-totalité de l'encadrement forestier pour l'AEF et le Cameroun et l'arrêt de toute action technique.

II.4.3.4.3 1941-1942

Au deuxième semestre 1940 puis ensuite, les forestiers d'AOF, de Madagascar et d'Indochine sont requis pour une double exigence, d'une part technico-économique : fournir de l'énergie bois et charbon de bois en substitution de la houille et des produits pétroliers dont ces territoires sont coupés (*cf.* chap. IV.3), d'autre part politique : se plier au gouvernement de Vichy, voire adhérer à la politique de Pétain. Les actes constitutionnels n° 7,8,9 et 10 entre juillet et octobre 1941 « avaient institué l'obligation du serment de fidélité au Maréchal... pour tous les fonctionnaires et les cadres des services publics. Ces mesures furent aussitôt appliquées en Indochine. » [15, p. 26] Parallèlement, se met en place en métropole et dans les colonies non gaullistes, la Légion des combattants et des volontaires de la révolution nationale fondée le 13 février 1941, « instrument d'encadrement, d'animation et de contrôle de la population européenne » [16, p. 20] à laquelle, sauf à être soupçonnés de sentiments anti-Pétain, voire gaullistes, les Français adultes et surtout les fonctionnaires sont fortement sollicités d'adhérer. En Afrique-Occidentale française, elle comporte huit sections, une à chaque chef-lieu de colonie, plus une à Dakar et regroupe 19 139 adhérents (plus ceux du Soudan français) au 30 avril 1942 [17, p. 98], deux officiers des Eaux et Forêts : Grébert (100^e promotion, Nancy), chef du service forestier du Sénégal et de la Mauritanie, est chef de la section de Saint-Louis, Morlet (113^e promotion, Nancy), chef du service forestier du Dahomey, est chef du service d'ordre légionnaire (SOL) à Cotonou [18]. En Indochine, l'effectif de la légion pétainiste passe de 2367 début 1942 à 6576 au 1^{er} novembre de la même année [16, p. 20]⁶, le chef de service forestier de Cochinchine Rothé (99^e promotion, Nancy) serait le chef de la section locale.

6. Il y a alors en Indochine 30 000 Français, dont 1 500 civils, comprenant 7 500 individus de sexe masculin [15, note bas de page n° 19].

Le secrétariat d'État aux Colonies installé à Vichy passe en septembre 1940 de Lemery au contre-amiral Platon, est rattaché en 1940 au ministère de la Défense (Darlan), puis à partir du 19 avril 1942 est dirigé par le gouverneur général Brevié⁷. Ce dernier avait opté en novembre 1940 pour une collaboration loyalement pratiquée, avec participation des capitaux techniciens et administrateurs allemands dans les entreprises ou les instances de gouvernement des colonies françaises [CAROM Aix Aff. Pol. 2555 dossier 9]. Aucun renseignement sur la légion française des combattants n'a pu être relevé pour Madagascar, mais l'année 1942 a été fortement troublée par l'attaque britannique⁸. En 1942 a lieu une nouvelle mobilisation, mais partielle, des officiers des Eaux et Forêts et contrôleurs réservistes, dont certains sont partagés sur le plan politique ; la circonscription de Fianarantsoa voit le chef de circonscription et un brigadier, sur les trois présents, mobilisés de mai à novembre 1942. Deux forestiers en service à Madagascar quittent le service : Brice (105^e promotion, Nancy) sous les drapeaux meurt à Djibouti, Pelet André (106^e promotion, Nancy) est fait prisonnier par les Anglais à Diego Suarez ; gravement blessé par un garde, il est transféré en Grande-Bretagne (puis mis à la disposition de l'Algérie en 1943, réformé pour blessure et mis à la retraite en 1945).

II.4.3.4.4 1943-1944

En Afrique-Occidentale française, le débarquement des troupes américaines et anglaises en Afrique du Nord du 8 novembre 1942 entraîne la coupure totale avec la métropole et Vichy ; après des tergiversations et des discussions avec les chefs militaires, le gouverneur général Boisson déclare le 22 novembre 1942 le ralliement de l'AOF au camp des alliés et à l'amiral Darlan alors à Alger. Suit une première vague de mobilisations jusqu'à la classe 1930 des non affectés spéciaux, puis une seconde le 1^{er} mai 1943 ; enfin, le 16 septembre 1943, le Comité de libération décide l'appel ou le rappel des hommes des classes 1926 à 1944, ainsi vingt-cinq classes sont mobilisées, représentant 14 % des Européens du domaine colonial hors Indochine [20, p. 830]. Le choc sur les effectifs forestiers est sévère, ainsi la Guinée passe de quatre officiers et quatre contrôleurs fin 1942 à un officier et deux contrôleurs à la fin 1943, soit une réduction de cinq sur huit Européens. Deux jeunes forestiers, Maurel (110-112^e promotions, Nancy) et Bach (113^e Nancy), sont tués dans les rangs de la 1^{re} armée française, l'un à Montbéliard (Doubs), l'autre à Servance (Haute-Saône).

Coups entre les différents blocs de l'empire colonial français, grave perturbation dans la marche des services forestiers, enfin perte de jeunes officiers (presque un dixième de l'effectif total, toutes colonies confondues, en service en

7. Le secrétariat d'État aux Colonies dispose d'une délégation à Paris, au rez-de-chaussée de la rue Oudinot. Les délégués seront successivement l'inspecteur général des colonies L. Mérat, puis en 1942 Crocicchia (gouverneur de la Côte d'Ivoire en 1940), puis de Bournat venant de Saint-Pierre-et-Miquelon. Au premier étage de l'ancien ministère est installé le Kolonial Politisches Amt, chargé d'études coloniales, avec à sa tête le Dr. Hasslauer et son adjoint Ocker [20, p. 237].

8. Raid britannique contre Diego Suarez le 3 mars 1942, débarquement des Britanniques à Diego Suarez le 5 mai, débarquement à Majunga le 10 septembre et chute de Tananarive le 22 septembre, l'armistice n'étant signé que le 6 novembre, le gouverneur général Annet est remplacé par le général Legentilhomme, nommé haut-commissaire le 14 novembre, qui prend ses fonctions le 14 décembre 1942.

1939), tel est le bilan humain de la guerre 1939-1945 pour le service forestier d'outre-mer. La Grande-Bretagne, dont l'effort humain a été considérable, a eu une attitude différente ; en 1940, le personnel colonial serait resté à son poste, le secrétaire d'État aux colonies ayant informé « les fonctionnaires qui s'engageaient dans les forces armées qu'on ne pourrait garantir leur réintégration à la fin des hostilités » [9, p. 25]⁹. Mais rapidement le recrutement est arrêté et les jeunes forestiers sont mobilisés et, par exemple, le service du Kenya, comme toutes les autres colonies, est très fortement diminué, passant de vingt-trois à neuf, ce que déplore E. P. Stebbing, alors que les besoins des armées entraînent des « *extra fellings, probably heavy fellings in the forest, under what competent supervision will these fellings be made ?* » [21, p. 30] À noter aussi que, devant l'invasion japonaise en Malaisie et Birmanie, les forestiers ont été recasés en Afrique de l'Est comme de l'Ouest, ce qui a entraîné un intéressant transfert d'idées et de techniques. (17 évacués, 2 affectés au Kenya, 4 au Nigeria, 1 en Gold Coast et 1 en Sierra Leone, soit 8 nommés en Afrique).

II.4.3.5 La relève

L'Indochine est en fait intacte en août 1944 [11, p. 82], à l'heure de la libération de Paris, en ce qui concerne le personnel ; mais celui-ci, dont la plus grande partie n'avait plus revu la France depuis cinq ans, a besoin d'être relevé pour des raisons physiques. L'internement de très nombreuses familles françaises à la suite du coup de force japonais du 9 mars 1945, les mesures prises contre les hauts fonctionnaires et les chefs de service ayant servi sous l'amiral Decoux, leur renvoi en France en quasi-totalité en novembre 1945 par le nouveau haut-commissaire, les mises à la retraite qui, normalement, auraient dû s'opérer entre 1941 et 1943, ne peuvent plus être différées (par exemple six gardes généraux au Tonkin en exécution de la circulaire 1482 du service du personnel du 25 mars 1946), conduisent à une certaine désorganisation du service¹⁰. En septembre 1946, le personnel du Tonkin est réduit à un officier (J. Marical) et sept Européens du cadre local (dont trois sont affectés à d'autres services) ; un officier (J. Lemasson) et cinq cadres locaux sont embarqués et cinq autres sont en instance de départ. Malgré les efforts du ministère des Colonies, qui cherche des volontaires et dispose des jeunes des promotions bloquées en France par le conflit, le remplacement est difficile, même pour la Cochinchine et le Cambodge. Une circulaire du 2 mars 1947 de l'amiral Th. D'Argenlieu, haut-commissaire de France en Indochine, devant les difficultés de personnel demande aux fonctionnaires « d'abrèger les congés en France au lieu de les faire traîner, et signale qu'il est disposé à accorder le congé administratif après un séjour de 2 ans ou même dix-huit mois à ceux qui auraient rejoint la colonie dès la fin de la permission de détente ».

9. Cependant le rapport annuel du Forest Department du Kenya pour 1939 dit : « *The outbreak of war caused some reductions in staff, but considerably increased the demand for forest produce.* » (Cité par E. P. Stebbing [21, p. 30]).

10. Léon Marc Rocher (103^e promotion de Nancy), en service en Indochine depuis 1932, est chef du service forestier du Laos, après sa mobilisation de 1941. Il quitte l'Indochine en mars 1945 et fait 2 500 kilomètres à pied pour rejoindre la Chine, puis Ceylan où il arrive en août 1945. Il repart comme chef du service forestier du Sud-Vietnam de 1947 à 1950 [19].

En Afrique et à Madagascar, la réoccupation des postes et la relève des fonctionnaires restés sur place pendant une grande partie de la guerre s'opère lentement ; la relève s'annonce très, trop, longue à réaliser [22, p. 235 et 23, p. 211]. Pour l'AOF, où ont pu être envoyés jusqu'en 1942 de jeunes officiers sortis de Nancy et où l'effectif a atteint 14 officiers, il en reste 11 fin 1944, sur ceux-ci 7 ont quitté l'AOF durant l'année 1945, 1 est maintenu sur place par ordre du ministère des Colonies, 1 a intégré le cadre métropolitain, 4 sont à relever après quatre ans de séjour, et 3 sont condamnés par la chambre civique de Dakar d'après le rapport annuel de l'Inspection générale pour l'année 1945.

Le décret n° 867 du 25 mars 1943 signé à Londres par Charles de Gaulle, qui ouvre largement les portes au recrutement, en particulier pour les fonctionnaires mobilisés dans une unité de marche sur un théâtre extérieur d'opérations, ne conduit à aucune entrée dans le cadre général des officiers des Eaux et Forêts. Les contrôleurs ayant réussi les épreuves d'admission à titre colonial à l'École nationale des Eaux et Forêts et qui n'ont pu rejoindre cette dernière, « en raison de l'interruption des communications entre la métropole et les colonies », sont nommés inspecteurs adjoints de troisième classe à compter du 1^{er} juin 1944, mais doivent suivre la totalité de l'enseignement y compris « le stage colonial effectif prévu par les articles 15 et 17 de l'acte dit décret du 10 septembre 1942 » (décret 45-333 du 3 mars 1945)¹¹.

II.4.3.6 Les épurations

Même si cette question ne relève pas directement de l'évolution des effectifs, c'est peut-être à cette place qu'il convient le mieux de traiter des mesures dites d'épuration, conséquences des attitudes politiques pendant le conflit 1939-1945. Aucune recherche spécifique n'a été faite sur des problèmes de personnes.

Sous le maréchal Pétain, la loi du 10 septembre 1940, complétée par la loi du 17 novembre 1940, déchoit de la nationalité française « pour le pur et simple fait d'avoir quitté un territoire d'outre-mer pendant ce qu'on peut nommer la période critique et prévoit la confiscation des biens » [24, p. 33]. M.-O. Baruch dit qu'en dehors des lois concernant les juifs et les membres des sociétés secrètes, la loi du 17 juillet 1940 autorise le Gouvernement à relever de leurs fonctions tous les agents publics « incapables moraux afin d'écarter tous les agents qui paraissent devoir compromettre par leurs insuffisances le succès de l'œuvre entreprise » ; il donne les chiffres suivants sur l'ensemble des colonies à la date du 29 avril 1941 : hauts fonctionnaires : 3, autres : 24 fonctionnaires d'État (dont 2 reclassés) et 116 fonctionnaires locaux, soit 141 personnes écartées à ce titre [25, annexe 8, p. 656]. C. Akpo avance que pour l'AOF, moins de trois cents fonctionnaires sont victimes des lois de Vichy avant 1942 [17, p. 86]. En dehors de ceux passés au gaullisme (et peut-être de Rouvin et du contrôleur Kovan), il ne semble pas y avoir de forestiers touchés par ces mesures.

11. En fait, il n'y a qu'un contrôleur dans ce cas, A. Grondard, venant d'AOF et qui fera partie de la 116^e promotion de l'ENEF Nancy.

En septembre 1943, le Comité d'Alger se penche sur l'épuration de l'Administration française en Afrique du Nord, mais c'est une série d'ordonnances de 1944 qui formule les règles de l'épuration en France et dans les colonies : ordonnance du 26 juin 1944 relative à la répression des faits de collaboration, ordonnance du 27 juin 1944 relative à l'épuration administrative permettant de frapper les fonctionnaires de sanctions disciplinaires, allant du déplacement d'office à la révocation sans pension, ordonnance du 26 août 1944 pour le crime d'indignité nationale touchant en particulier (5^e, article 2) « le fait d'avoir participé à l'organisation de manifestations artistiques, économiques, politiques ou autres en faveur de la collaboration avec l'ennemi » (la rédaction en est modifiée par l'ordonnance du 26 décembre 1944). C'est aux comités départementaux de libération, aux chambres civiques ou commissions d'épuration et aux Cours de justice de traiter des différents cas. Plusieurs ouvrages traitent avec plus ou moins de précision de ces affaires et citent des chiffres [71 à 73] ; nous n'avancerons que quelques cas de forestiers connus, sans juger de leurs motivations. En dehors de peines graves d'indignité nationale, les mesures administratives sont de trois ordres : suspension, mise à la retraite ou révocation « pour ceux qui sans avoir commis d'actes répréhensibles ont eu le tort de rester neutres ou fidèles à l'État français », c'est-à-dire à Vichy.

En Indochine, Pierre Rothé (99^e promotion de Nancy), un des plus anciens officiers des Eaux et Forêts détaché en Indochine, est, de 1936 à 1945, chef du service forestier du Cambodge ; à la tête d'un groupe de miliciens, le lieutenant de réserve Rothé assure la défense de Kàs-Kong [74] au pied des monts des Cardamones lors du conflit avec le Siam ; maréchaliste, il devient président de la Légion des combattants de Cochinchine. Révoqué, il rentre en France en 1946 ; curieusement, sa promotion dans le cadre métropolitain dont il est originaire, se poursuit ; il est promu conservateur au 1^{er} janvier 1946 avec conservation d'une bonification de cinq ans à titre civil et d'un rappel de trois mois vingt-quatre jours pour services militaires par arrêté du 28 juin 1948, mais il est noté que cette promotion n'a d'effet que du point de vue de l'ancienneté et que sa réintégration dans le cadre ne pourra intervenir qu'à partir du 15 février 1950, à la fin de sa suspension ; l'arrêté du 28 février 1950 ouvre ses droits à pension à partir de cette même date. Sa carrière de fonctionnaire a été stoppée, mais son activité de forestier n'est pas interrompue pour autant.

Aucun renseignement, là encore, sur les forestiers à Madagascar ; en revanche, en AOF, quelques renseignements sont disponibles. En Côte d'Ivoire, d'après C. Akpo, l'épuration est faible ; sur l'ensemble des fonctionnaires français, on compte deux révocations, une rétrogradation et quelques retards à l'avancement et une mutation [17, p. 35], bien que le nouveau gouverneur arrivé fin 1943, Latrille, trouve dans cette colonie une forte persistance du « maréchalisme » (*cf.* [18]). Au Dahomey, le chef du petit service forestier, Morlet¹², chef du SOL, est expulsé, puis nommé chef du service de la Mauritanie avec résidence à Saint-Louis, sans semble-t-il de retard à l'avancement. Au Sénégal, tous les officiers et contrôleurs sont membres de Légion des combattants, dont le président est leur chef de service

12. Il prend successivement les noms de Morlet-Toussaint, puis Toussaint-Morlet.

René Grébert (100^e promotion de Nancy)¹³. Celui-ci, pro-allemand, est en 1943 muté d'office sur demande du gouverneur H. Deschamps et nommé chef du service forestier du Soudan à Bamako ; le 1^{er} janvier 1944, il est placé en résidence surveillée dans la petite bourgade de Ouahigouya où il survit sans solde, car révoqué sans pension depuis le 14 juin 1944, puis est hospitalisé à Bamako du 15 mars au 13 août 1945, date de son rapatriement en France. Il semble que P. Foury, expulsé du Cameroun en août 1940, passe un certain temps au Sénégal, il sera suspendu de fonctions et ne reprendra du service comme adjoint à l'inspecteur général Alba que vers 1950. Parmi les quelques autres sanctions : mutation, retard à l'avancement, le cas de Pierre Grosmaire, chef de l'Inspection de Casamance est assez éclairant ; inscrit comme tous ses collègues du Sénégal à la Légion des combattants, il est révoqué par la chambre civique de Dakar sous l'accusation d'espionnage, sur accusation d'exploitants forestiers évincés par lui, et après avoir été renvoyé en France, il revient au Sénégal comme chef de l'Inspection du fleuve.

Enfin, en France, Aubréville (97^e promotion de Nancy) qui a servi sous les ordres du gouverneur Brevié en Côte d'Ivoire, et a, avec le titre d'inspecteur général des Eaux et Forêts des colonies, été le chef du service forestier colonial, chef de la section des bois tropicaux de Nogent-sur-Marne, instigateur du décret du 10 septembre 1942, est discrètement écarté des responsabilités ; il effectue une longue mission en AEF et au Gabon qu'il ne connaissait pas, et rédige plusieurs ouvrages avant de reprendre son poste rue Oudinot.

Plus que la crise économique des années trente, la Deuxième Guerre mondiale pèse fortement sur la foresterie coloniale française dans de nombreux compartiments et en particulier sur l'évolution des effectifs. Sauf en Indochine, l'affectation des jeunes forestiers bloqués en France pendant le conflit et le renfort de fortes promotions d'officiers et de contrôleurs viennent d'autant plus relancer l'expansion que s'y ajoutent l'espoir puis l'arrivée de moyens nouveaux au titre du Plan, payés par le FIDES.

II.4.4 COMPOSITION DES EFFECTIFS PAR GRANDES CATÉGORIES

II.4.4.1 La répartition des effectifs

Comment évoluent les services pendant leur courte vie ? C'est-à-dire, quels sont respectivement les rôles et les charges des diverses catégories de personnel ? Théoriquement, on distingue le personnel de direction (conception, administration supérieure), en principe des officiers des Eaux et Forêts, des personnels de gestion et d'encadrement que seraient les contrôleurs et les assistants et du personnel de surveillance et d'actions, en gros le personnel subalterne autochtone. Dans la réalité,

13. Sorti de l'Agro en 1925, il est major de la 100^e promotion de l'ENEF et nommé en 1928 chef des services forestier et topographique de la Guadeloupe, puis, de 1934 à 1939, chef des services forestier et agricole de la Guyane et du territoire de l'Inini, chef du service des mines de l'Inini. Refusant l'affectation spéciale, il rejoint l'armée et fait une brillante campagne de France, puis est nommé en 1941 chef des services forestiers du Sénégal et de la Mauritanie. Il décède en septembre 1946.

la répartition des tâches et des responsabilités est plus complexe et la confusion s'accroît avec la diversité des actions. Comme le personnel européen du cadre local d'Indochine, les contrôleurs (qui ne font plus de contrôle des exploitations) peuvent occuper des postes d'inspection (ou de cantonnement et même de chefferie de service en Indochine) ; une partie des préposés fait de la surveillance et du contrôle de délits, mais certains remplissent des fonctions de chef de travaux. En plus, viennent s'ajouter les contractuels, souvent chargés de tâches techniques spécifiques.

Trois grandes idées s'imposent *a priori* : *a*) les premières années de la vie d'un service sont consacrées à la connaissance des forêts, à l'élaboration de politiques et de textes, à la délimitation de zones d'action ou de protection, à la formation de personnel du pays, donc une proportion élevée de cadres supérieurs dans une première phase ; *b*) les problèmes de protection, donc de surveillance et de constatation des délits exigent une quantité élevée de gardes, donc un accroissement de l'effectif des personnels subalternes de terrain ; enfin *c*) l'évolution de l'instruction générale et les efforts de formation permettent une progressive substitution de personnel autochtone au personnel européen affecté dans les territoires, les trois considérations s'inscrivant dans l'accroissement global du personnel des services forestiers. Dans les faits, ce n'est pas aussi simple, et les fluctuations précédemment décrites perturbent sensiblement cette vue théorique.

II.4.4.2 Deux ratios significatifs

À partir des effectifs retenus, qui sont retracés dans les tableaux joints aux annexes, nous avons tenté d'analyser deux ratios assez globaux, mais assez caractéristiques de la situation des personnels forestiers : 1. le rapport Européens (toutes catégories) à l'effectif total ; 2. le nombre total de fonctionnaires par officier. Comme on peut le voir dans les fiches annexées, les données sont lacunaires pour beaucoup de territoires et les mobilisations de 1940 et 1942-1943 ont porté surtout sur le personnel européen relativement jeune et ayant souvent des grades dans la réserve ; aussi, l'idée première de conduire l'analyse sur chaque cinquième année n'a pas été poursuivie ; les données et les graphiques qui traduisent l'évolution des deux rapports portent souvent sur les années 1939 (au lieu de 1940) et 1945-1946. Les résultats sont assez variables selon les territoires sélectionnés pour cette étude.

En ce qui concerne le pourcentage d'Européens dans l'effectif total, les situations sont très contrastées. Les maxima, c'est-à-dire une forte proportion d'Européens (c'est-à-dire de Français) et les minima sont présentés dans le tableau II.4.5.

De manière générale, on a un trend descendant, la part du personnel originaire du territoire (ou de la fédération) croissant avec le temps, le pourcentage d'Européens (officiers, contrôleurs ou ingénieurs des travaux, contractuels) accusant le point le plus bas dans la période 1940-1945. Cependant, on peut noter souvent un léger accroissement de ce pourcentage après 1950, en partie avec l'augmentation de l'effectif autochtone. Mais deux cas sont nettement différents : celui du Cameroun et celui de l'Afrique-Équatoriale française, pour lesquels une proportion élevée de personnels européens se maintient et même s'accroît après 1945 ; l'explication me

**TABLEAU II.4.5. DATES ET VALEURS DES EXTRÊMES
DU POURCENTAGE DE PERSONNEL EUROPÉEN DANS L'EFFECTIF TOTAL**

	Minima	Maxima
Indochine	1945 : 6,6	1901 : 49,6
Madagascar	1955 : 21,9	1926 : 54,2
Côte d'Ivoire	1945 : 6,4	1927 : 47,4
Sénégal	1943 et 1944 : 6,3	1933 : 35,0
Guinée française	1945 : 3,7	1935 : 23,1
Cameroun	1937 : 15,4	1957 : 30,4
AEF	1944 : 33,3	1947 : 50,0
AOF	1944 : 5,4	1930 : 32,9

semble être trouvée dans la combinaison de plusieurs facteurs : d'une part dans les deux (entre 1945 et 1950), il y a une certaine poussée vers les régions intérieures jusqu'alors assez négligées : Oubangui-Chari et Tchad, Nord-Cameroun, d'autre part, des efforts plus marqués en matière de sylviculture : plantation d'okoumé au Gabon, de Limba au Moyen-Congo, etc., de chasse et de pisciculture ; cette forte proportion d'Européens correspond en partie à des services ou inspections « neuves » qui rappellent en partie le démarrage des services forestiers plus anciens et aux orientations techniques plus marquées ; elle ne reflète que peu l'augmentation du personnel local en ce qui concerne le Cameroun : effectif de personnel africain multiplié par 1,67 entre 1946 et 1955 contre 1,59 pour l'ensemble de l'AOE, 1,33 pour la Guinée de 1945 à 1955, alors que l'AEF fait un gros effort, en particulier pour les nouveaux services, mais se heurte pour ceux-ci au retard de la scolarisation, multiplication par 3,67 du personnel africain pour la même période de dix ans. L'hypothèse peut être aussi faite d'une orientation moins marquée en matière de constatation des délits : comme on le verra dans un chapitre ultérieur, il y a un nombre relativement faible de procès verbaux au Cameroun et en AEF par rapport à l'AOF et à Madagascar. La part des cadres français dans la vie des services forestiers français d'outre-mer est très importante ; mais il ne s'agit pas seulement des officiers, en principe cadres de direction, les contrôleurs et spécialistes contractuels étant chargés, comme l'avance l'hypothèse théorique du début de ce paragraphe, d'un rôle essentiel.

II.4.4.3 Effectifs par officier

Pour illustrer cette situation, on a mené une analyse du rapport entre officiers et effectif total – européen et africain confondus – dans quelques territoires ou fédérations, à partir du calcul des « troupes » sous la responsabilité des officiers. À la différence du pourcentage de personnel européen dans l'effectif total du personnel

TABLEAU II.4.6. DATES ET QUOTIENTS EXTRÊMES DES EFFECTIFS GLOBAUX PAR OFFICIER DES EAUX ET FORÊTS ¹

	Minima	Maxima
Côte d'Ivoire	(1925 : 2,7) 1936 : 8,2	1938 : 23,8 (1944 : 34,3)
AEF	1949 : 4,6	1944 : 10,0
Cameroun	1936 : 6,5	1948 : 18,3
Guinée française	1935 : 8,7	(1945 : 108) 1948 : 30,4
Sénégal	1938 : 9,0	1953 : 37,4
Madagascar	1955 : 9,1	1944 : 18,2
AOF	1933 : 10,8	(1944 : 53,7) 1939 : 35,7 1949 : 30,4

¹ Entre parenthèses sont indiqués des quotients manifestement très écartés des rapports habituels, dus par exemple à l'incidence des mobilisations entre 1939 et 1945.

forestier, l'Indochine n'est pas prise en compte ici, car le personnel européen du cadre local des forêts de ce pays partage des responsabilités étendues, du garde au chef de service, se substituant en grande partie aux officiers issus de Nancy ou des Barres. Le nombre de ces officiers par territoire étant longtemps faible, les quotients, même à effectif global constant ou croissant, peuvent varier considérablement d'une année sur l'autre ; si les chiffres indiqués dans le rapport annuel passent de 4 officiers pour l'année n à 3 à l'année $n + 1$ par suite d'un départ en congé, un total de personnel passant de 40 à 60, la proportion, c'est-à-dire la charge par officier double, de 10 à 20. Ces quotients sont fortement bousculés par la Deuxième Guerre mondiale, période pendant laquelle le personnel subalterne croît souvent fortement par suite des activités des services en matière de bois-énergie en particulier. Les fluctuations de ces rapports effectif total/officier doivent être considérées avec précaution et le tableau II.4.6 indique les années et les quotients extrêmes.

Certes ces quotients n'expriment souvent qu'une partie de la « charge » de certains officiers ; en effet, d'un côté certains de ceux-ci, spécialisés, chercheurs, n'ont parfois que quelques collaborateurs, et d'un autre il faudrait tenir compte du relais des contrôleurs, etc. ; enfin ces données ainsi calculées ne tiennent pas compte, faute de données, des auxiliaires non fonctionnaires, un chef d'inspection peut avoir à s'occuper directement de secrétaires dactylographes, de chefs de pépinière ou de chantier, de chauffeurs, etc. Les lacunes dans les relevés d'effectifs retenus ne permettent pas de calculer des moyennes d'effectifs par officier pour les divers territoires, aussi nous avons préféré présenter dans le tableau II.4.7 par service le nombre d'années pendant lesquelles l'effectif total par officier se situe entre certaines limites.

TABLEAU II.4.7. NOMBRE D'ANNÉES SUIVANT LES QUOTIENTS EFFECTIF TOTAL PAR OFFICIER

Fonctionnaires par officier	Moins de 10	Moins de 20	Moins de 30	Moins de 40	Nombre total d'années prises en compte
AEF	14	15			15
Cameroun	8	18			18
Côte d'Ivoire	5	17	27	28	28
Guinée	1	4	11	15	21
Sénégal	1	4	12	20	21
AOF	0	5	10	15	16
Madagascar	7	32	34		34

Alors que l'AEF et le Cameroun ont des effectifs faibles par officier, l'AOF et ses colonies considérées ici ont des effectifs relativement élevés ; par exemple, la Côte d'Ivoire, sur les 28 années analysées, en a 11 avec plus de 20 fonctionnaires par officier, la Guinée, qui compte six années avec plus de 40 fonctionnaires et 11 avec plus de 30 sur 21 années, ou le Sénégal avec 16 années sur 21 avec plus de 20 personnels par officier, ont beaucoup de personnel subalterne. Quant à Madagascar, où ce ratio est assez constant, c'est seulement 20 % des années où le chiffre est inférieur à dix. Peut-on dire que les officiers de l'AEF et du Cameroun ont peu de charges ? Ou au contraire beaucoup de responsabilités diverses, ou au contraire que ceux de Guinée ou du Sénégal sont beaucoup aidés ? L'organisation des services n'est pas totalement comparable et il est difficile de porter un jugement car les activités sont différentes, en particulier entre régions de forêt dense, où il s'agit des relations avec les exploitants forestiers, et les régions de savane où il s'agit le plus souvent d'actions auprès des populations.

II.4.5 CES EFFECTIFS SONT-ILS SUFFISANTS ?

II.4.5.1 Une poussière d'hommes dans de vastes espaces

Au mieux quelques dizaines d'Européens, une ou deux centaines d'autochtones par territoire, sauf dans quelques territoires où l'effectif est maigre tant en Européens qu'en Africains, telle est la situation dans les dix dernières années des services forestiers d'outre-mer ; mais avant, sauf en Indochine où le personnel européen et autochtone des cadres locaux est relativement abondant, bien peu d'Européens et des effectifs indigènes bien maigres ! Au regard des millions d'hectares de forêts et de terre boisées, des multiples biens et services qu'ils fournissent, de la diversité et de la complexité des problèmes rencontrés, c'est longtemps une poussière d'hommes qui s'activent, souvent isolés par les distances géographiques et les difficultés de

transport, avec une proportion souvent forte, mais la plupart du temps décroissante avec « l'âge » du service, de personnels européens.

En 1929, l'inspecteur général des colonies Norès écrit, au sujet de Madagascar : « Alors que l'effectif (du service forestier) devrait être d'un inspecteur adjoint, 4 gardes généraux, 13 gardes européens et 51 gardes indigènes, le service est assuré par 4 agents alors qu'il en faudrait 69, et il me paraît superflu de s'étendre sur les graves conséquences d'effectifs aussi lamentablement déficitaires. Cette situation véritablement alarmante ne saurait se prolonger sans réduire le service des forêts à l'impuissance la plus complète et les remèdes à y apporter se présentent avec le caractère de la plus extrême urgence. » [26, p 20] Qu'aurait-il écrit à cette date de la situation dans les colonies d'Afrique continentale ? Trente ans plus tard, le premier rapport de la Commission de modernisation des territoires d'outre-mer du commissariat général au Plan de 1948, donne (p. 57) les effectifs suivants pour le personnel d'encadrement (européens) :

Effectif actuel	Supplément d'effectifs nécessaires
450 (en 1946)	3 200 en 1951, 3 200 en 1956

quantités qui seront loin d'être atteintes aux dates envisagées.

II.4.5.2 Quels critères de jugement ?

Selon quels critères peut-on juger de l'adéquation des effectifs ? En 1905, Chapotte, parlant du jeune service forestier de l'Indochine écrit : « Le service forestier ne pourra être considéré comme organisé en Indochine qu'autant qu'il ne se pratiquera plus aucune exploitation en forêt en dehors de sa surveillance et de son contrôle. » [27] Le service compte alors 7 officiers des Eaux et Forêts détachés de la métropole plus 77 Européens et 132 indigènes des cadres locaux. Chapotte vise le contrôle des exploitations, il ne parle pas des réserves, de la lutte contre les défrichements, etc. En revanche, en 1921, l'inspecteur du cadre local J. Prades, dans son rapport sur le cantonnement de l'Est-Tonkin, énumère les besoins en gardes locaux par division : « un garde par série d'exploitation, un garde par réserve non exploitée, un ou plusieurs gardes pour la surveillance de la coupe libre et les vérifications, un garde pour la surveillance du poste archives et caisse pendant les tournées du chef de division et pour les travaux d'entretien, un garde ou brigadier pour accompagner le chef de division en tournée comme interprète et aide aux vérifications extérieures », et conclut que le personnel devrait être doublé [28, p. 10]. Cette approche est assez voisine de celle généralement adoptée sous les tropiques, découlant du schéma d'organisation du service de la colonie selon les grandes zones écologiques et le découpage en régions administratives, combinant les besoins proprement techniques : réserves et forêts classées d'enrichissement, périmètres de reboisement, actions piscicoles, etc., et la couverture des fonctions de police. La FAO, pour estimer les besoins de formation, essaiera en 1960-61 et en 1978 de formuler des hypothèses pour les besoins théoriques en personnel basées sur les surfaces à protéger ou à traiter ; en 1960, le ratio proposé est un forestier professionnel par 40 000 hectares de forêts. En 1977, de nouvelles hypothèses sont proposées, étendues à l'année 2000 ; pour l'Asie du Sud-Est, les taux théoriques

proposés s'élèvent à un ingénieur forestier et trois techniciens pour 20 000 hectares de forêts de production ou pour 40 000 hectares d'autres types de forêts, portés respectivement à 10 000 hectares et 20 000 hectares en l'an 2000, le nombre de gardes étant estimé en 1977 ou 2000, à raison d'un garde pour 4 500 hectares de forêts, alors qu'en réalité la moyenne pour les six pays considérés est de 2,7 gardes par ingénieur (avec comme extrêmes 16,6 pour le Sri Lanka et 10,6 pour la Malaisie) [29, p. 29]. Des projections aussi peu réalistes ont été présentées pour les nouveaux États africains.

Les constatations quant à la carence en personnel forestier et les propositions en matière de nécessaire augmentation des effectifs ne manquent pas. En 1891, l'administrateur des services civils A. Henry avance : « En Algérie, il y a 900 000 hectares¹⁴ de broussailles, de forêts claires, de lentisques et de tamarisques qui ne dépassent pas 6 mètres de haut et il y a 583 agents forestiers ; en Cochinchine, nous avons 2 342 000 hectares de vraies forêts élevées et 250 000 hectares de tràm¹⁵ et notre personnel forestier est de 13 ! » [30, p. 74] Dans son organisation du service indochinois, R. Ducamp calcule que, si le cantonnement chargé de l'inspection et du contrôle a la charge de cinq ou six divisions, cette dernière unité est une véritable ferme de gestion de 10 000 hectares représentant un capital de 1 million de francs et capable d'un revenu annuel de 25 000 francs ; comme il y a 490 000 hectares de réserves et 240 000 hectares à l'étude, il faudrait 73 chefs de division et 13 chefs de cantonnement ! « La garde des réserves, la surveillance et la conduite des travaux sont (actuellement) assurés par 328 brigadiers et gardes indigènes, nombre absolument insuffisant ; l'effectif normal devrait être de 980 unités, attendu qu'en aucun pays, aussi facile soit-il, on ne peut oser prétendre de faire garder avec fruit plus de 500 hectares de forêts par unité. » [31, p. 8]¹⁶ Prades plaide à plusieurs reprises pour l'accroissement du personnel forestier au Tonkin et même pour l'ensemble de l'Indochine, entre 1909 et 1921 ; il invoque l'intérêt financier d'un grand programme d'ensemble : « On peut, sans crainte, affirmer qu'au lieu d'être une charge pour la colonie, la mise à exécution du programme tracé assurerait peu à peu au Trésor des recettes inattendues [...]. Mais, pour l'exécution de ce programme, il devient nécessaire, voire même urgent, d'augmenter le personnel dans de larges proportions, les cadres actuels étant numériquement insuffisants. Il faut que le service forestier soit avant peu doté d'un effectif en rapport avec la tâche qui lui incombe et qui est déterminé par les très grandes possibilités forestières du pays. » [33, p. 20] En 1919, il propose les nombres suivants en matière d'organisation pour passer des 1,4 million d'hectares gérés à la couverture totale de l'Indochine [32] :

14. En 1945, la surface forestière réelle de l'Algérie est de l'ordre de 2 500 000 hectares, elle a certainement diminué depuis 1891, mais en retenant ce chiffre ce serait une surface d'environ 4 300 hectares par agent. D'où vient ce chiffre de 900 000 hectares avancé par A. Henry ?

15. Peuplement de tràm, situés en arrière-mangrove et constitués de *Melaleuca leucodendron*, appelé ailleurs « niaouli ».

16. Cet effectif de gardes ne concerne que les surfaces effectives de réserve à l'époque. Entre 1925 et 1940, le service forestier d'Indochine compte une moyenne de 125 Européens et de 850 à 950 agents techniques et gardes indochinois, ce qui est assez proche des chiffres avancés par Ducamp en 1912, mais pour une surface totalement différente ; le rapprochement des données n'aurait pas de sens.

	Situation actuelle	Première phase réaliste	Objectifs
Circonscriptions forestières	4		5
Cantonnements	17	27	360
Divisions	99	137	1800
Triages	418	2742	3600

Douze ans plus tard, en 1931, il y a 29 cantonnements et 117 divisions, ce qui n'est pas si loin de son approche réaliste, mais encore fort distant de ses ambitieux objectifs ; on peut estimer (ce que ne fait pas Prades) le personnel nécessaire, compte tenu des congés à environ 200 cadres européens et 3 000 préposés indochinois pour la situation intermédiaire. Une autre estimation du personnel nécessaire, toujours basée sur le schéma d'organisation, est proposée en 1947 dans le plan de développement forestier de l'Indochine [34, p. 21] :

	Ingénieurs	Contrôleurs
Organes fédéraux :		
Direction ou Inspection générale	6	6
Service enseignement et recherche (2 sections)	9	16
Service technologie forestière (2 sections)	9	8
Services locaux (5)	60	370
Indisponibles : congés, missions, etc. 25 %	28	80
Total	112	480

d'où le projet de recruter huit officiers passant à Nancy par an pour les besoins de l'Indochine, et création de deux écoles de contrôleurs, une en pays annamite et une au Cambodge accueillant khmers, laotiens et montagnards.

II.4.5.3 Sur la base de l'organisation ?

À Madagascar, la situation dénoncée en 1919 par l'inspecteur général des colonies Nerès (*cf. supra*) ne s'est guère améliorée et, lors de ses missions de 1927-1929, l'inspecteur des colonies Pégourier s'exclame : « Le service forestier n'existe pratiquement pas ! » En 1945, le chef de la circonscription forestière de Majunga, R. Perraudin, compare le personnel nécessaire et celui existant : officiers : 2 au lieu de 1, contrôleurs : 5 au lieu de 3, gardes : 14 au lieu de 4, plus 5 gardes auxiliaires, soit 22 personnes au lieu de 13 en fonction du découpage de l'organisation. Sur des bases analogues, P. Saboureau avance en 1949 les chiffres suivants sur le personnel minimum indispensable au service des Eaux et Forêts de Madagascar : officiers : 18 en service plus 4 en congé ou stage, contrôleurs : 42 plus 8, gardes : 175 plus 20 (l'effectif présent sur les années 1948 et 1949 est de huit officiers, une vingtaine de contrôleurs et une soixantaine de gardes !). Dans sa mission

d'inspection en 1948, le chef du département forêts au ministère des Colonies, Aubréville, est très critique sur le plan de l'organisation et des effectifs ainsi que sur les résultats obtenus ; « Le service forestier est étouffé par son rôle de police forestière qu'il a voulu théoriquement (décret de 1930) exercer sur des surfaces considérables [...]. La décentralisation (création de services provinciaux) est simple désorganisation, dislocation du service qui le rend plus inefficace que jamais [...]. Le personnel est insuffisant : 11 officiers et 20 contrôleurs, pas tous présents en même temps, les gardes et auxiliaires (72) ne suffisent pas pour 7 millions d'hectares [...]. L'effectif nécessaire est de 400 gardes, chacun ayant de 10 000 à 20 000 hectares de forêt. » Et, devant les objections formulées par le secrétaire général du gouvernement général qui invoque les problèmes budgétaires, Aubréville écrit : « 400 gardes [sont nécessaires] ou alors il faut renoncer à protéger ce qui subsiste de la forêt malgache, avouer l'impuissance des pouvoirs publics à assurer cette œuvre de sauvegarde des ressources naturelles devant l'opinion publique française et étrangère. Je n'admets pas cette hypocrisie : on reconnaît le danger mais on le passe aux successeurs, s'ils en ont le courage. »

En 1929, le dynamique chef du jeune service forestier de Côte d'Ivoire trace le programme d'action de son service ; alors que cette colonie compte à cette date trois ou quatre officiers, une quinzaine de contrôleurs et moins d'une centaine de gardes indigènes [36], il calcule que, « pour l'action complète sur la forêt que nous avons envisagé ci-dessus, il faudrait environ 16 officiers (2 au bureau central, 12 dans les inspections, un pour le bois de chemin de fer, un pour la savane) [...] en outre, 30 contrôleurs présents, soit à peu près 65 en tout (pour tenir compte des congés) et 250 gardes indigènes » [35, p. 42].

Pour le Gabon, Aubréville présente en 1946 une politique très ambitieuse, soit la conversion en cinquante ans de deux millions d'hectares de la zone la plus propice à l'okoumé, ce qui nécessite « l'emploi permanent de 80 forestiers européens, officiers et contrôleurs, dirigeant et encadrant un important personnel d'auxiliaires indigènes qui serait presque entièrement à former » [37, p. 79]. P. Gazonnaud, chef du service forestier de l'AEF, fait accepter par le haut-commissaire et l'inspecteur général de la FOM Ruffel, le projet de développement des actions d'enrichissement et d'amélioration de la forêt au Gabon et au Moyen-Congo, à financer sur le FIDES, et expose les besoins en personnel d'encadrement qui en découlent ; théoriquement, il faudrait 18 officiers : 5 pour les améliorations, 5 pour les reboisements, 3 pour la section de recherche (véritable section d'aménagement, dit-il) et 30 contrôleurs : 12, 12 et 6 pour les trois actions ci-dessus ; mais Gazonnaud se voit obligé de réduire cet encadrement, de substituer aux contrôleurs des conducteurs de travaux et des mécaniciens contractuels, soit l'effectif nécessaire suivant : 10 officiers (contre 5 actuellement affectables), 22 contrôleurs (contre 5 actuels), 6 surveillants de chantier et 4 mécaniciens, mais note que le recrutement demandé au titre des quatre années à venir, soit 7 officiers et 11 contrôleurs, ne sera disponible au Gabon qu'en 1952 [38, p. 9]. En 1950, l'inspecteur général de la FOM Monguillot et ses collaborateurs examinent l'ensemble du projet plan en AEF ; s'ils démolissent vigoureusement les projets présentés par certains services, ils sont favorables au plan forêts, et le rapport sur celui-ci de l'inspecteur Galbrun conclut : « Résultats assez modestes par rapport aux prévisions mais difficile de faire davantage. » [39, pp. 23-26] Dans les remarques-réponses qu'il est d'usage de faire en regard du rapport d'inspection, Gazonnaud fait

TABLEAU II.4.8. ESTIMATIONS DU BESOIN EN PERSONNEL POUR LE PLAN GABON – MOYEN-CONGO

	Officiers	Contrôleurs	Cadres locaux	Manceuvres
Aménagement okoumé	11	21	48	400
Reboisement okoumé	11	16	26	800
Reboisement Limbo (Moyen-Congo)	5	7	70	500
Total	27	44	Environ 200	1 700
Personnel actuel (plus 1 contrôleur et 1 mécanicien)	7	7	20	
Donc à recruter	20	(37)	180	

une présentation légèrement différente des besoins en personnel, à pleine cadence et compte tenu des congés (tableau II.4.8).

Gazonnaud repose à cette occasion le problème que soulève la rémunération de ces personnels : « La difficulté est presque insurmontable car on ne peut payer ces agents (fonctionnaires) sur le FIDES et le budget général de l'AEF ne permet pratiquement aucun recrutement. La solution est de remplacer une partie des contrôleurs et les cadres locaux par des contractuels payés sur le Plan (donc licenciables à la fin des opérations), mais reste le problème des officiers, est-il possible d'en prendre 15 sur le FIDES ? » [39] À part les doléances habituelles des rapports annuels sur le déficit de personnel européen ou autochtone, nous n'avons pas rencontré d'analyses justifiées des besoins¹⁷, alors que, comme on vient de le voir pour Madagascar et pour l'AEF, certains inspecteurs des colonies se sont penchés sur la question.

L'actif et, en général bien documenté, secrétaire de l'Association des officiers des Eaux et Forêts, R. Lecointe, dans un intéressant plaidoyer pour la politique forestière coloniale, présente en 1935 une prévision des effectifs d'officiers, en signalant que l'effectif présent n'est que de deux tiers du besoin total (mais sans faire mention du surnombre pour congés, maladies, etc., ni comptabiliser la cellule centrale à Paris) [41, p. 17] (tableau II.4.9).

II.4.5.4 En fonction de nouvelles activités

Vingt ans plus tard, l'arrêté du 7 octobre 1954 fixe les objectifs pour une organisation « idéale » à 5 ingénieurs généraux, 29 conservateurs, 23 inspecteurs principaux et 90 inspecteurs, soit un total de 147 officiers, trois fois plus que la prévision comparable de R. Lecointe. C'est en partie le résultat d'une analyse des besoins et des prévisions de recrutement, objet en 1951 d'une lettre du secrétariat d'État à la France d'outre-mer adressée aux fédérations et aux territoires du Cameroun et du Togo, très probablement sous l'impulsion d'Aubrèville [42]. Cette circulaire rappelle plusieurs grandes données, les premières étant l'obligation de recruter les élèves officiers des Eaux et Forêts des colonies (*sic*) trois ans et demi

17. En 1911, F. Jentsch écrit, au sujet de la naissance de l'organisation du service forestier au Cameroun, qu'il y a besoin d'un deuxième *Forst Assessor* et d'un fonctionnaire spécialisé dans la protection de la forêt, car il y a trois districts : Duala, Edéa et Johann Albrechtshöhe [40, p. 82].

TABLEAU II.4.9. PRÉVISIONS D'EFFECTIFS D'OFFICIERS POUR LES SERVICES FORESTIERS COLONIAUX (1935)

	Conservateurs	Inspecteurs	Inspecteurs adjoints
Dakar	1	2	4
Abidjan	1	2	5
Total AOF	2	4	9
Port-Gentil	1	3	5
Yaoundé	1	2	4
Total AEF et Cameroun	2	5	9
Zone des savanes et sahels sous autorité du conservateur de Dakar :		2	6
Madagascar	1	3	5
La Réunion			1
Guyane et Antilles	1		
Guyane		1	2
Martinique			1
Guadeloupe			1
Nouvelle-Calédonie et Océanie		1	
Total	6	16	34
Cadre Indochine actuel complet ¹	1	11	107

¹ Dont seulement 15 officiers de Nancy.

Soit, pour le domaine de cette étude et hors Indochine : conservateurs : 5, inspecteurs : 14, inspecteurs adjoints : 29, au total 48 officiers, ce qui est fort modeste.

avant la date où ils entrèrent officiellement en service à la colonie, et que « l'état d'équilibre n'est pas encore atteint, à partir duquel les effectifs en service suffiront à assumer l'exécution d'un programme fixé, le recrutement n'ayant pas alors pour objet que de compenser les départs » [42, p. 2]. L'année 1951 est une année pleine de dynamisme pour les services forestiers d'outre-mer et la circulaire, « dans le dessein de provoquer vos observations et finalement de guider vos demandes annuelles de recrutement », rappelle que l'organisation des services forestiers n'est pas achevée, même si « aujourd'hui certains services forestiers sont arrivés à un palier dans l'évolution de leur organisation et de leur activité, les territoires sont divisés en inspections qui correspondent aux nécessités économiques et à la conservation du domaine boisé » [42, p. 2]. En effet, les instructions ministérielles n° 3095 à 3103 du 15 juin 1950, suite du décret du 3 mai 1950, rappellent la nécessité de créer des sections de recherches forestières « dotées d'un personnel spécialisé, stable, dont l'importance numérique doit être proportionnée aux très nombreuses tâches techniques et scientifiques qui s'imposent aujourd'hui à ces sections »¹⁸. Il faut

18. Les sections de recherche pourraient être subdivisées en divisions de sylviculture, de botanique et d'écologie forestière, de conservation des sols et des eaux, et de technologie.

TABLEAU II.4.10. PRÉVISIONS D'EFFECTIFS (1951)

Effectif réel 1951		Nombre d'emplois dans une organisation répondant aux besoins réels des services ¹				Prévoir en plus 1/3 d'inspecteurs ²		Répartition des promotions présentes à l'école	Prévision de recrutement pour la période 1951-1958 ³
		IG	C	I	Total	I	Total		
4	Département	2	2	2	6	2	6		1
50	AOF	1	11	47	59	67	79	6	23
2	Togo		1	1	2	1	2		
9	Cameroun	1	2	12	15	17	20	3	8
29	AEF	1	9	44	54	62	72	6	37
1	Comores			1	1	1	1		
16	Madagascar	1	6	19	26	27	34	5	13
1	Nouvelle-Calédonie		1	1	2	2	3		
Total		6	32	127	165	179	217	20	82

¹ IG = ingénieur général, C : Conservateur, I : Inspecteur

² Il n'y a pas d'explication sur l'augmentation de un tiers du nombre d'inspecteurs, peut-être pour tenir compte des congés, etc. En revanche, la circulaire précise : « Le titre de conservateur correspond non seulement à un grade, mais aussi à une fonction [...]. Le nombre de conservateurs est donc lié à l'évolution de l'organisation des services. » [42, p. 6]

³ La prévision de recrutement en huit ans correspond à la différence entre l'effectif jugé nécessaire, soit 217, et la projection pour 1958 : 132.

songer à conforter l'enseignement des cadres forestiers supérieurs et à l'organisation d'écoles de gardes « auxquelles il est nécessaire que des officiers spécialement désignés se consacrent exclusivement ». Le personnel forestier s'occupant de pisciculture et de pêche en eau douce dans une section à créer au sein de chaque service territorial, doit être accru ; de même le cadre des inspecteurs des chasses appelé à disparaître avec le temps, des officiers forestiers spécialisés sont à prévoir, ainsi que « la création et le développement de sections spécialisées en vue de l'exécution de certains grands travaux de très longue durée prévus dans le plan d'équipement des territoires, [...] avec une certaine autonomie, [...] du type de la section technique de la forêt d'okoumé, etc. Il est vraisemblable que ces sections prendront un grand développement dans l'avenir. » [42, p. 4] Après ces vues remplies d'espoir en 1951, suit une série de tableaux sur les effectifs début 1951 par grade et par territoire : emplois budgétaires, (99 officiers plus 20 élèves à l'ENEF), effectifs réels (112 + 20), personnel hors cadre (détachés, en disponibilité ou divers : 49), ce qui donne un effectif total de 161 + 20, puis une projection pour la situation en 1953. Le cinquième tableau de la circulaire, reproduit ci-dessus (tableau II.4.10), calcule les prévisions de recrutement d'officiers pour la période 1951-1958.

L'annexe I de cette circulaire détaille les emplois d'inspecteurs généraux et de conservateurs prévus budgétairement en 1951 et à créer au cours des prochaines

années. Les annexes II à V suivantes proposent la répartition des postes des officiers pour l'AOF, l'AEF, Madagascar et le Cameroun. Cette prévision est donc à la fois territoriale (les inspections) et fonctionnelle (sections de recherche, d'enseignement ou technique). Si on ne retient que les quatre territoires ou groupes de territoires relevant de cette étude, on constate l'accroissement suivant prévu des effectifs entre 1951 et 1958, date qui, sans être précisée dans la circulaire, serait celle de l'achèvement de la mise en place de l'organisation « idéale » :

	Effectif présent 1951 (<i>cf.</i> tableaux en annexes)	Effectif affecté Paris 1951	Effectif affecté souhaité pour 1958	Effectif prévisible sur le terrain en 1958 (- 25 %)	Effectif constaté présent en 1958 (<i>cf.</i> tableaux en annexes)
AOF	36	50	79	63	?
AEF	21	29	72	58	26
Madagascar	16	16	34	27	30
Cameroun	7	9	20	16	14
Total	80	104	205	164	

Sauf pour Madagascar où les effectifs 1951 présents et affectés coïncident, les effectifs réels représentent respectivement 123 % pour l'AOF, 128 % pour le Cameroun et 138 % pour l'AEF.

Ces données traduisent assez bien l'alternance 24 mois de séjour-6 mois de congé plus le délai de transport ; pour estimer l'effectif prévisible sur le terrain en 1958, une réfaction de 25 % a été appliquée à l'effectif prévu sur Paris pour cette date. Seule la réponse proposée par l'inspecteur général Alba au haut-commissaire de l'AOF nous est parvenue ; elle prévoit un effectif total de 72 au lieu de 79, soit 10 au lieu de 11 conservateurs et 65 inspecteurs au lieu des 67 prévus, l'effectif présent sur le terrain passant ainsi de 50 à 54 ; les modifications proposées par Alba portent sur la suppression du conservateur, chef de la conservation d'Abidjan, sur la réduction des inspecteurs pour l'école forestière de l'AOF (2 au lieu de 3), l'école des gardes (1 au lieu de 2) l'Inspection des chasses (1 inspecteur + 1 contractuel au lieu de 3 inspecteurs) et la section de pisciculture (2 ingénieurs au lieu de 4), mais en revanche renforce les services territoriaux (5 conservateurs plus 3 adjoints au lieu de 2) avec en tout 28 Inspections forestières. Ceci correspond à une certaine prudence, ou réticence dans le développement des sections spécialisées et, par contre, au maintien, voire à une augmentation de l'organisation traditionnelle. Si à Madagascar et au Cameroun, où la situation des effectifs présents en 1958 est assez voisine de celle proposée par le département à Paris, probablement aussi en AOF (estimation : 50 en 1960 ?), l'objectif est loin d'être atteint en Afrique-Équatoriale française, avec 50 % de l'effectif prévu.

II.4.5.5 Problèmes de surfaces ?

S'il n'est guère judicieux, comme le fait Uhart, de comparer les effectifs d'ingénieurs et de gardes des services forestiers de France et de Madagascar qui ont des surfaces totales et des surfaces boisées relativement voisines (500 et 60 officiers, 2 000 et 300 préposés respectivement), tant les conditions sont différentes, il est possible de faire quelques comparaisons d'ordre de grandeur entre les colonies où les objectifs et les moyens sont assez parallèles, Indochine à part. En effet pour celle-ci, dans les périodes maximales des effectifs forestiers, on peut calculer des surfaces d'environ 700 000 hectares par cadre européen et 70 000 hectares par fonctionnaire indigène pour la superficie totale du pays, qui se réduisent, en ce qui concerne les superficies approximatives de terres boisées, à 135 000 hectares et 13 500 hectares pour chacune des catégories. La surface totale de territoire par cadre européen varie, pour les meilleures périodes, de 960 000 hectares à Madagascar à 3 millions d'hectares sur la surface totale de l'AEF (réduite de moitié pour ne pas compter la zone désertique), par officier plus contrôleur, les rapports surface boisée par cadre européen allant de 2 millions d'hectares en AEF à un peu plus de 200 000 hectares à Madagascar, soit une densité d'Européens dix fois plus grande ; en dehors de ces deux cas extrêmes, les moyennes varient entre 500 000 et 800 000 hectares de terres boisées par cadre européen. En ce qui concerne les surfaces totales (mais l'arbre est pratiquement présent partout sauf dans les zones désertiques d'où l'abattement de 50 % pour l'AEF et pour le Soudan) par fonctionnaire forestier africain ou malgache, l'éventail est grand, de l'ordre de la centaine de milliers d'hectares au Sénégal pour atteindre le million et demi d'hectares en AEF par suite de l'étendue de savanes de l'Oubangui-Chari et du Tchad. Alors que la densité de préposés par rapport aux terres boisées est relativement élevée en AOF : 63 000 hectares au Sénégal, 70 000 en Côte d'Ivoire, près de 100 000 hectares au Soudan français par Africain, la moyenne malgache est de 145 000 hectares, dépassée par le Cameroun : 250 000 hectares et surtout par l'AEF près de 1 million d'hectares par garde.

Ces chiffres énormes, de l'ordre de 0,5 à 2 millions d'hectares de terres boisées par Européen, de l'ordre de 50 000 à 250 000 hectares par garde (Indochine exceptée), expliquent la faiblesse de l'action forestière dans les territoires d'outre-mer français et justifient l'inégale répartition des efforts, certaines zones étant totalement dépourvues de tout personnel forestier.

En Indochine, le souhait de R. Ducamp en 1912 d'une division forestière de 10 000 hectares [31, p. 143] est loin d'être atteint ; en 1934, la division de Dam-Din dans le cantonnement de Camau en Cochinchine, soit 63 935 hectares de mangrove en cours d'aménagement et équipement, est tenu par un agent technique annamite, avec un garde secrétaire et un garde sampan et quatre garderies en forêt [43]. Pour Madagascar, J. Coudreau note en 1937 qu'avec un effectif total de 80 personnes dont 30 Européens, « chaque agent se voit confier la surveillance d'environ 47 500 coupables potentiels » [44, p. 14], tandis que, moins porté sur la police, Aubréville note en 1948, dans son rapport d'inspection du service forestier de la Grande Île, qu'il y a plus de 100 000 hectares par garde, « l'effectif de gardes étant dérisoire ». Visitant Madagascar en 1952, L. Duplaquet note que la province de Fianarantsoa (100 600 km²) a comme personnel 1 officier, 7 contrôleurs (dont un

Malgache), 14 gardes (dont un chargé de la réserve naturelle intégrale n° 1) et 9 gardes auxiliaires [45, p. 82], ce qui donne une surface de 12 575 km² par unité d'encadrement et 3 245 km² par actif.

Pour les colonies d'Afrique continentale, relevons deux critères différents de charge, non directement liés à la surface totale ou à la surface boisée. Au Gabon, dont le service vient d'acquérir son autonomie, Allouard, en congé du service des forêts d'Indochine, relève en 1939 qu'il y a environ un million d'hectares de forêts exploitées et exploitables à court terme par officier et que le volume exporté soit 500 000 m³ devrait être contrôlé par l'effectif de trois officiers et cinq contrôleurs. Pour l'Afrique-Occidentale française, P. Bellouard, en 1951, rapporte l'effectif des gardes à la surface des forêts classées [46, p. 48], ce chiffre va de 4 432 hectares au Dahomey et à plus de 17 000 en Côte d'Ivoire, 10 500 hectares au Sénégal.

Tous ces quotients, à partir de données très globales et souvent approximatives ne sont que des indications d'ordres de grandeur à prendre avec précaution mais c'est bien d'une poussière d'hommes qu'il s'agit, même aux périodes les mieux dotées en personnel. D'une part, il n'est pas tenu compte des assistances diverses en personnel non comptabilisé ici, il peut s'agir de fonctionnaires d'autres services, commissionnés pour constater les infractions forestières¹⁹ ; par exemple, en Côte d'Ivoire en 1921, des adjoints aux affaires indigènes à Agboville, ou de gendarmes dont l'efficacité en matière de police forestière et de chasse est reconnue dans plusieurs territoires ; un certain nombre de contractuels et du personnel de secrétariat peuvent venir appuyer l'action. Mais d'autre part, une partie des officiers, des contrôleurs et la plupart des contractuels sont employés à des tâches spécifiques, sans lien avec les notions de superficie, donc implicitement de surveillance ou même de gestion. Pisciculture, conservation des sols, recherches, etc., sans compter les régies d'exploitation et surtout les travaux d'enrichissement et de reboisement, mobilisent de plus en plus d'efforts, surtout quand les financements FIDES permettent la réalisation de projets concrets, l'équipement des services en bureaux et logements, écoles, etc. Enfin la répartition des personnels peut être très inégale dans un même territoire, les gardes sont surtout chargés de la protection des réserves et forêts classées ou de la surveillance des chantiers, les officiers et contrôleurs sont proportionnellement plus nombreux en forêt dense, et surtout dans les zones exploitées qu'en savane. Par exemple, au Cameroun, l'Inspection forestière de l'Adamaoua n'est créée qu'en juillet 1949 avec un inspecteur adjoint et un garde pour plus de dix millions d'hectares, et tout l'Est-Cameroun, zone potentiellement riche en essences de valeur, n'est Inspection, siège localisé à Bertoua, qu'en 1954 ; de même en AEF, le service forestier du Tchad n'est institué qu'en 1949.

II.4.5.6 Pourquoi si peu de monde ?

L'obstacle premier à la mise en place d'effectifs moins exigus est la charge des soldes, en particulier des Européens, sur les budgets locaux ; les gestionnaires des

19. En 1912, J. Prades suggère de confier la surveillance des exploitations de Peu-Mou (bois de cerueils) dans le Haut-Tonkin à certains gradés militaires : « Je me fais le porte-parole de certains officiers qui ne demanderaient pas mieux que de s'occuper de questions forestières, mais qui ignorent complètement la réglementation du Tonkin. » [47, p. 27]

finances locales, partagés entre les financements des besoins courants et les investissements, ne mettent pas en priorité la bonne marche des services forestiers. Premier exemple : en Indochine en 1913, l'arrêté d'A. Sarraut du 18 juin 1913 prévoit les emplois européens suivants : 10 inspecteurs (coût individuel : 10 à 16 000 F), 25 gardes généraux (8 à 9 000 F) et 155 gardes (3 000 à 7 000 F), soit un total de $130\,000 + 212\,500 + 775\,000 = 1\,117\,500$ F, alors que seulement une somme de 721 700 F est inscrite dans les quatre budgets de la Cochinchine, du Tonkin, du Cambodge et de l'Annam [48] ; ce à quoi R. Ducamp a, par avance, répondu en mettant en avant l'excédent des recettes récoltées par le service par rapport à ses dépenses. Deuxième exemple : en Côte d'Ivoire, en 1929, le chef du service Martineau expose son plan d'action et les effectifs nécessaires : « Les crédits nécessaires à la solde de ce personnel et aux frais de ces travaux se monteraient environ à 6 millions de F par an, correspondant à une action sur 130 000 hectares de réserves d'enrichissement au maximum. Disons tout de suite que, pour les premières années, ces chiffres pourraient être réduits de moitié. Les dépenses du service forestier correspondraient ainsi à peu près à ses recettes actuelles. Or, en 1930, il nous sera affecté 1 700 000 F en tout, sur lesquels les dépenses de repeuplement n'atteignent pas 300 000 F [...] c'est-à-dire d'agir sérieusement sur 15 000 hectares au maximum. » [35, p. 42] Dans un chapitre ultérieur consacré aux finances et au Plan, nous verrons que l'étréouissement des financements et leur irrégularité rédhibitoire pour les actions forestières ont été un souci permanent des chefs de service forestier, même dans le cas de financements de projets inscrits dans les plans quinquennaux. Enfin, les assemblées représentatives puis territoriales ayant compétence pour voter les budgets n'ont pas laissé échapper cette occasion de contrer les activités des services en matière de protection des forêts par le système du classement-mise en réserve, ce qui arrêtera progressivement la constitution d'un domaine forestier permanent.

II.4.6 QUELQUES COMPARAISONS DES EFFECTIFS AVEC D'AUTRES SERVICES COLONIAUX FRANÇAIS

II.4.6.1 La faiblesse des effectifs est-elle générale ?

Dans les paragraphes précédents, nous avons tenté d'illustrer l'expansion quantitative puis l'insuffisance en personnel des services forestiers coloniaux en fonctionnaires européens ou locaux. L'augmentation du nombre de fonctionnaires civils en service dans les colonies a été assez générale dans les cinquante premières années du XX^e siècle, assez parallèlement à l'accroissement de leur nombre en métropole. Cette croissance a-t-elle eu lieu parallèlement dans tous les services administratifs, techniques ou sociaux, et comment se situent les services forestiers par rapport aux autres compartiments de l'Administration coloniale (ou de la France d'outre-mer). Il ne saurait s'agir ici de présenter en détail l'historique quantitatif des différentes administrations et services, mais de donner quelques points de comparaison afin de voir si la pauvreté en cadres européens des services forestiers est,

ou n'est pas, une image de la faible population de fonctionnaires français par rapport à l'immensité et à la population de ce qui fut la plus grande partie de notre empire colonial. À l'époque où les fonctionnaires coloniaux français sont les plus nombreux, leur effectif total est de l'ordre de la dizaine de milliers, alors que le nombre des agents des services publics en France est de l'ordre de un ou deux millions²⁰. Faute de données assez sûres pour les autres administrations et services sur les personnels d'origine locale si utiles et dont les effectifs ont fortement crû surtout après la Deuxième Guerre mondiale, la comparaison ne sera pas faite. Après avoir présenté quelques chiffres relatifs à des services voisins comme ceux de l'agriculture et de l'élevage et donné quelques indications sur d'autres administrations et services, nous rappellerons les divers effectifs par territoire ou fédération.

II.4.6.2 Deux services proches

Le service de l'agriculture, auquel ont été assez longtemps rattachés les forestiers, est le service le plus proche de celui des Eaux et Forêts pour diverses raisons : origine d'une partie du personnel supérieur, couverture territoriale, etc. ; ce sera le premier traité ici. L'effectif total d'ingénieurs en service outre-mer y évolue d'environ 25 en 1904 à 150 vers 1938-39, pour passer à 250 vers 1949 et avoisiner 400 entre 1955 et 1958, soit seize fois plus (avec cependant l'Indochine en moins, et le Cameroun et le Togo en plus). Une des caractéristiques de ce personnel est la répartition des ingénieurs, avec une dispersion entre organismes divers et une relativement faible proportion sur le terrain. C'est ainsi qu'en Afrique-Équatoriale française, on compte en 1949, sur un total de 77 ingénieurs et 71 conducteurs ou assimilés, au niveau direction 6 ingénieurs et 2 conducteurs, dans un ensemble stations, laboratoires, écoles et conditionnement, 27 ingénieurs et 13 conducteurs, dans ce qui est baptisé « entreprises pilotes », donc ayant une responsabilité directe de gestion sur le terrain, 15 ingénieurs et 10 conducteurs et, en prise directe avec les agriculteurs africains, 35 ingénieurs et 58 conducteurs. Pendant longtemps, la faiblesse des effectifs d'ingénieurs limite l'activité des services d'agriculture africains à la tenue de jardins d'essai (de jardins et vergers de poste) à des estimations de production et des activités de conditionnement des produits exportables. En Indochine, le partage entre chefferies de service par territoire, direction fédérale et institut de recherche d'une part, et office du riz, crédit agricole, etc. d'autre part, crée une certaine confusion. En 1946, G. Wormser porte un jugement sévère sur les services agricoles en Indochine : faillite virtuelle qui n'est pas due à l'incompétence

20. Nombre d'agents des services civils français titulaires ou auxiliaires, employés en France (en milliers)

	Titulaires	Auxiliaires	Total
1 ^{er} août 1914	367	102	469
1 ^{er} janvier 1922	414	181	595
1 ^{er} janvier 1927	400	147	547
1 ^{er} juin 1936	433	264	697
1 ^{er} octobre 1941	436	362	798
1 ^{er} juin 1946	534	536	1 070

Source : OURASTIER (J.-F.), 1950. – Le grand espoir du XX^e siècle. – Paris : PUF. – 223 p., p. 98.

des agents mais qu'on peut expliquer par l'insuffisance numérique et l'instabilité du personnel, par l'absence d'un esprit de suite, « souvent due aux interventions fâcheuses et inopportunes des chefs de province », par la carence de programmes de recherche de longue durée, compliquée par un financement irrégulier des organismes de recherche [49, p. 217]. Longtemps très soumis aux administrateurs commandants de cercles, orientés vers les cultures d'exportation (dites « cultures de rente » ou « cash-crops »), les services d'agriculture ont peu de prises fécondes avec les agriculteurs autochtones, ce qui entraîne lors du deuxième plan, vers 1954, une volonté de développer une vulgarisation d'allure plus globale, en particulier pour la création des paysannats.

Le service vétérinaire, après avoir succédé dans certains territoires aux vétérinaires militaires, passe d'environ 80 Européens entre 1924 et 1936 à 140 en 1948 puis 200 en 1958 ; les docteurs vétérinaires sont aidés par un petit nombre de contrôleurs européens et surtout par un nombre croissant de vétérinaires indochinois, africains et malgaches, l'effectif de ces derniers étant en particulier en AOF à peu près égal à celui des vétérinaires inspecteurs européens. En 1924, le nombre de ces derniers est pour moitié en Indochine mais, en 1948, c'est l'AOF qui bénéficie d'à peu près la moitié, le reste étant partagé également entre l'AEF et Madagascar, sauf une dizaine au Cameroun et un au Togo ; la progression des effectifs européens et africains est forte entre 1948 et 1956, une partie des vétérinaires s'occupant de problèmes de zootechnie, d'élevage et des pêches maritimes.

II.4.6.3 L'Administration générale

Bien qu'à proprement parler ils ne représentent pas un service, les administrateurs des services civils et les administrateurs des colonies constituent le groupe le plus nombreux des fonctionnaires coloniaux et le plus important par leurs rôles, que ce soit au niveau de l'Administration territoriale ou dans les divers bureaux des gouvernements. Leur nombre, comme la qualité de leur formation et leur niveau intellectuel, ont crû tout au long du demi-siècle colonial pour atteindre 1 500 à 1 800 en activité dans les dernières années. Plusieurs auteurs ont traité de ces administrateurs sur le plan général (*cf.* [50] et [51]) sans compter les nombreux mémoires, romans, études sur leur rôle et leurs activités pour nous éviter d'en parler plus longuement ici. Notons cependant quelques traits ; avant la Deuxième Guerre mondiale, les effectifs sont de 400 pour chacune des deux fédérations d'Indochine et d'AOF, de 200 environ pour l'AEF (avec un fort déficit par rapport au nombre de postes territoriaux) et Madagascar, de moins de 100 au Cameroun ; ils sont secondés par des nombres à peu près équivalents d'agents de l'Administration générale dits « Agom » en Afrique. Leur répartition est très inégale, en Oubangui-Chari beaucoup de postes restent longtemps vacants ; dans le Nord-Cameroun, la vaste région de la Bénoué (chef-lieu : Garoua) n'a en 1937 que trois fonctionnaires d'autorité et une large partie n'a pas été visitée par un Européen depuis 1908 [53, p. 202] ; à Madagascar, près de la moitié des administrateurs des colonies sont affectés aux directions administratives à Tananarive [52, p. 264]. Ce n'est qu'après 1945 qu'on constate une assez grande homogénéité en matière de niveau, la quasi-totalité étant

issue de l'école coloniale, mais il y a une superposition politique, ceux des gouvernements d'avant-guerre (Blum, Daladier), ceux nommés sous Vichy ou ayant opté pour le maréchal Pétain, un certain nombre issus de la conversion d'officiers de la France libre, puis progressivement de plus jeunes ; mais (et ceci ne concerne pas seulement l'AOF), le haut-commissaire pour l'AOF, B. Cornut-Gentille constate « en 1954 un vieillissement de ces cadres, de rituelles habitudes de cooptations pour les affectations [...] un caractère exagéré de stabilité ou d'instabilité, etc. » [51, pp. 334-335], ce que traduit le petit tableau ci-dessous.

	Besoins théoriques fin 1954	Effectifs pour le commandement des chefs-lieux (sauf Dakar)
Administrateurs en chef	96	144
Administrateurs	120	133
Administrateurs adjoints	160	168
Total	376	445

soit un excédent de plus de 18 %, et surtout de hauts gradés.

Combinant occupation dispersée du terrain et prépondérance concentrée dans les bureaux des gouvernements, les administrateurs, souvent groupés sous le terme d'Administration générale, ou d'Administration tout court, voient leur autorité renforcée par l'encadrement des gardes, milices, etc. sous leur dépendance et leurs charges de liquidateurs des dépenses. On notera qu'un des services d'Indochine où il y a le plus d'Européens est celui des douanes et régies avec, en 1907, près de 1 300 Européens et 2 000 « Asiatiques », et encore 1 100 Européens en 1932.

II.4.6.4 Deux services sociaux

En dehors de l'Administrations générale et de l'Administration financière, ce sont les services de santé et d'enseignement qui emploient le plus d'Européens. Si on ajoute au service médical ordinaire, les services de lutte contre les grandes maladies : service de la trypanosomiase, de la prophylaxie ou des grandes endémies, l'effectif des services de santé, constitué longtemps de médecins du corps de santé colonial, passe de l'ordre de 200 au début du siècle à 800 environ entre 1930 et 1940 pour atteindre 1 300 vers 1959 (où l'Indochine n'est plus comptée) ; ces médecins pharmaciens et dentistes sont complétés d'une part, par des aides-médecins puis médecins indochinois, africains et malgaches en nombre croissant grâce aux trois écoles de médecine de Hanoï, Tananarive et Dakar : 275 en Indochine en 1939, 100 à 200 en AOF, en nombre à peu près égal à celui des docteurs en médecine européens ; et d'autre part, en particulier dans les villes d'Indochine et d'AOF, par des médecins européens libres, on dirait aujourd'hui « libéraux », en Indochine : 36 en 1913, 100 en 1939 ; en AOF : 20 en 1939, 49 en 1953. En plus il faut compter, de la même façon que pour les contrôleurs des Eaux et Forêts, des conducteurs d'agriculture ou les adjoints des services civils, un nombre assez élevé d'auxiliaires

médicaux ; par exemple, en AEF, pour l'année 1952, on dénombre 74 docteurs européens, 18 médecins africains et 124 auxiliaires européens (auxquels il faudrait ajouter les sages-femmes) (cf. [54] et [55]). Ces chiffres, qui peuvent paraître élevés, ne doivent pas masquer l'irrégularité de la répartition ; en 1925-27, il y a au Gabon 5 médecins, 12 en 1934-35 sur les 80 de l'ensemble de l'AEF ; la région de Maroua dans le Nord-Cameroun bénéficie avant 1939 de trois médecins plus un assistant sanitaire, en 1946 il n'y en a plus qu'un pour 700 000 habitants, dont une vingtaine d'Européens [53, p. 202].

L'autre grand service public « social » qu'est l'enseignement a un développement très lent au départ, mais s'enfle fortement après 1945, les instituteurs sont progressivement complétés par des institutrices puis des professeurs de l'enseignement secondaire et enfin dans quelques capitales par des professeurs de faculté. Faute d'avoir relevé des indications statistiques, nous ne possédons que quelques chiffres épars : Indochine, 1907 : 220, 1940 : 614 instituteurs et professeurs ; AOF, 1920 : 140, AEF, 1924-27 : 19. À côté de l'enseignement public, les écoles confessionnelles catholiques et protestantes emploient, dans la plupart des territoires, à peu près le même ordre de grandeur de personnel non indigène.

II.4.6.5 Des services techniques

Alors qu'assez rapidement après les débuts de la colonisation le service des postes, téléphone et télégraphe prend une grande importance : 330 Européens en Indochine, 130 à Madagascar vers 1925-1930, d'autres services n'ont pendant longtemps que des effectifs ridicules ; par exemple, le service météorologique et climatologique compte, dans la période 1931-1935 : en Indochine 5 Européens, 8 en AOF, 2 en AEF, 6 à Madagascar, 2 au Cameroun et 1 au Togo, avec une activité essentiellement consacrée aux services à l'aviation. Les données relatives au service des Travaux publics sont assez rares et difficiles à décrypter, car sont parfois inclus ou non les services maritimes : phares, directions des ports, etc., les services des bâtiments publics, et surtout les chemins de fer. Ainsi, en Indochine en 1907, sur un total de 732 Européens, sont comptabilisés : 11 du niveau ingénieur, 53 actifs subordonnés pour les ports, rades et phares, 7 ingénieurs et architectes plus 17 autres pour les bâtiments publics, 82 ingénieurs et 166 conducteurs et contrôleurs pour les chemins de fer publics en face de 55 directeurs, chefs de service et ingénieurs et 241 conducteurs pour les seuls Travaux publics. Même si, dans beaucoup de territoires, les grands travaux sont exécutés par les entreprises avec leurs cadres de direction, de conception et d'exécution, l'ensemble Travaux publics est un des services coloniaux les mieux pourvus en personnel européen (et un des mieux payés).

À côté de ces quelques indications relatives aux fonctionnaires européens, on peut noter qu'en 1924, la Société commerciale de l'ouest africain emploie plus de 320 Européens, qu'en 1949 l'encadrement de métropolitains sur l'ensemble des réseaux ferrés d'outre-mer est de l'ordre de 1 100 personnes et que les recherches pétrolières mettent, en 1952, sur les chantiers de recherche terrestres, 130 spécialistes européens.

II.4.6.6 Part des services forestiers dans les effectifs totaux

Que représentent les services forestiers dans l'ensemble des effectifs de fonctionnaires européens, soit au niveau universitaire (ingénieurs, administrateurs, etc.), soit sur la totalité des actifs présents, ou encore par rapport à l'emploi total, Européens et locaux, dans les services publics (hors chemins de fer) ? Comme il n'a pas été conduit de recherches sur les effectifs généraux des fonctionnaires d'outre-mer, ce que le flou de beaucoup de catégories rend également difficile, nous ne donnerons que quelques ordres de grandeur des rapports, plus indicatifs qu'exactes par rapport aux effectifs globaux par fédération ou territoire pour seulement deux dates suffisamment renseignées.

En Indochine, le personnel européen du service forestier, beaucoup plus nombreux que dans les autres colonies, représente 3,8 % des fonctionnaires européens en 1916 et 3,1 % en 1931. En Afrique-Équatoriale française, le pourcentage est de 1,15 en 1928 et de 1,2 en 1939 ; au Cameroun, il passe de 0,9 % en 1938 à 1,8 % en 1952 ; en AOF, la proportion de personnel forestier européen passe de 0,9 % en 1936 à 2,3 % du total des fonctionnaires européens en 1954. Concernant Madagascar, n'ayant de données que sur le personnel total, Européens plus Malgaches, la progression passe de 0,5 % en 1939 à 1 % en 1954 ; c'est une des proportions les plus basses. En gros l'évolution des effectifs européens des services forestiers coloniaux tourne autour de 1 à 2 % du total des fonctionnaires français.

Heureusement, dans quelques cas, peuvent être retenues, pour les services de l'agriculture, de l'élevage et des forêts, des données statistiques plus nombreuses mais souvent incertaines car on ne sait si elles concernent les effectifs théoriques, budgétaires présents ou actifs²¹. Le rapport d'ensemble 1931-1932 de l'Inspection générale de l'agriculture, de l'élevage et des forêts de l'Indochine présente l'évolution des effectifs européens des trois services de 1910 à 1932 ; alors que le personnel européen des forêts, avec quelques dents de scie, croît pendant cette période, celui du service de l'agriculture baisse de 1910 à 1920 pour ne remonter fortement qu'après 1925 tandis que, longtemps stagnant, le personnel européen du service vétérinaire croît de 1919 à 1924 puis décroît ensuite faiblement.

TABLEAU II.4.11. QUELQUES POINTS DE REPÈRE SUR LES EFFECTIFS EUROPÉENS DES SERVICES DE L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET VÉTÉRINAIRES EN INDOCHINE

	Agriculture	Vétérinaires	Forêts
1910	68	18	143
1919	38	16	157
1924	44	43	189
1932	90	38	183

21. Les chiffres des effectifs européens des services forestiers présentés ici ne coïncident pas toujours avec ceux retenus comme les plus vraisemblables dans les tableaux détaillés figurant en annexe.

TABLEAU II.4.12. PERSONNEL DES TROIS SERVICES AGRICULTURE, ÉLEVAGE ET FORÊTS

	Agriculture		Élevage		Forêts		Total des trois	
	1948	1954	1948	1954	1948	1954	1948	1954
AOF								
Niveau ingénieur	64	139	53	99	23	49	140	287
Personnel total	650	1047	734	904	683	856	2 067	2 807
Madagascar								
Niveau ingénieur	45	52	25	26	8	26	78	104
Personnel total	384	608	336	398	86	291	806	1 297
AEF								
Niveau ingénieur	59	69	20	44	18	28	97	141
Personnel total	413	439	157	279	92	153	662	871

Le service des statistiques du ministère de la France d'outre-mer fournit des données sur le personnel du niveau ingénieur ou docteur vétérinaire et pour le personnel total européen et local par fédération [56] (tableau II.4.12) ; le Cameroun, pour lequel des données plus nombreuses sont disponibles, sera traité à part (tableau II.4.13).

De 1948 à 1954, le nombre de fonctionnaires du « niveau ingénieur » est multiplié par 1,55 pour l'agriculture, par 1,72 pour l'élevage, par 2,10 pour les forêts ; la progression maximale a lieu en AOF : 217 %. Pour la même période, l'effectif total toutes catégories est multiplié par 1,45 pour le service de l'agriculture, par 1,29 pour le service vétérinaire, par 1,51 pour le service des forêts, la croissance la plus forte de l'effectif total se produit à Madagascar : 338 %. Dans les trois ensembles considérés entre 1948 et 1954, c'est le service forestier qui augmente le plus rapidement ses effectifs d'ingénieurs et ses effectifs totaux.

Mais les données sur le Cameroun permettent d'une part d'allonger la période de comparaison, et d'autre part d'élargir la population de fonctionnaires examinée au personnel européen et africain de l'Administration générale et de l'ensemble des services gouvernementaux, pour lesquels seules les données des années 1938, 1947 et 1951 sont ici disponibles (tableau II.4.13).

De 1938 à 1948, le nombre d'Européens est multiplié par 1,48 pour le service de l'agriculture, par 1,82 pour le service des forêts alors que, probablement par suite du jeu des congés, il baisse d'une unité dans le service vétérinaire ; en revanche, la comparaison des effectifs d'Européens en 1938 et 1958 montre un fort accroissement du personnel forestier (multiplié par 4,5), assez important pour le service de l'agriculture (multiplié par 2,86), un peu plus modeste pour le service vétérinaire (multiplié par 2,1). L'accroissement du personnel africain se traduit par une croissance élevée de l'effectif total : de 1938 à 1948, 182 % seulement pour le service forestier, 228 % pour le service vétérinaire, et 241 % pour l'agriculture. Si entre 1948 et 1954, l'effectif européen des trois services et le personnel total ont fortement augmenté, il y a une baisse assez sensible, en particulier du personnel camerounais, entre 1954 et 1958 (d'après les statistiques détenues) ; l'effectif total

TABLEAU II.4.13. EFFECTIFS EUROPÉENS¹ ET TOTAUX AU CAMEROUN

	1938	1947	1948	1951	1954	1958
Agriculture						
Européens	29	37	43	105	77	80
Total	59	147	142	159	301	207
Élevage						
Européens	10	11	9	22	18	21
Total	39	81	89	126	247	171
Forêts						
Européens	6	15	12	20	28	27
Total	33	63	60	85	142	123
Total des 3 services						
Européens	45	63	64	147	123	128
Personnel total	131	291	291	370	690	501
Administration générale						
Européens	207	246		375		
Personnel total	553	920		2 664		
Tous services gouvernementaux						
Européens	660	865		1 625		
Africains	2 652	5 246		8 509		
Total	3 312	6 111		10 134		

¹ À noter que, dans ce tableau II.4.13, il s'agit du personnel européen sans distinction de catégorie, sauf pour les années 1948 et 1954 où il ne s'agit que du niveau « ingénieur ».

sur les vingt années 1938-1958 a crû de 351 % dans le service de l'agriculture, de 372 % dans le service des forêts et de 431 % dans le service vétérinaire-élevage. Sauf pour le service des forêts, dans lequel le personnel total a, dans ces vingt années, crû moins vite que le personnel européen, il y a une très forte augmentation du personnel africain. Les données en notre possession pour les effectifs de l'Administration générale et pour l'ensemble des services gouvernementaux du Cameroun ne permettent que les comparaisons entre les années 1938, 1947 et 1951 ; le taux d'évolution des effectifs est traduit dans le tableau II.4.14.

En dehors de l'explosion de l'effectif du personnel camerounais entre 1938 et 1951 dans l'Administration générale, alors que le personnel européen n'y augmente que modérément, les personnels européens des trois services considérés croissent un peu plus vite que dans l'ensemble mais les effectifs camerounais y augmentent un peu plus lentement. Ceci est dû à la croissance forte des personnels d'enseignement, de police, de Travaux publics, etc.

En ce qui concerne le service forestier, on peut calculer les quotients suivants relatifs à sa position dans l'ensemble des trois services techniques de production végétale, animale et forestière et dans le volume total des fonctionnaires du Cameroun (tableau II.4.15).

TABLEAU II.4.14. POURCENTAGES D'ACCROISSEMENT DES EFFECTIFS DE FONCTIONNAIRES

	1947-1938	1951-1938
Tous services gouvernementaux		
Européens	131	246
Africains	198	321
Total	184	306
Administration générale		
Européens	116	181
Africains	195	668
Total	173	482
Les 3 services : agriculture, élevage, forêts		
Européens	140	327
Africains	266	259
Total	222	282

TABLEAU II.4.15. PART DU SERVICE FORESTIER DANS LES PERSONNELS EUROPÉENS DES TROIS SERVICES ET TOTAL EN POURCENTAGES

	1938	1947	1948	1951	1954	1958
Part dans les 3 services						
Européens	13,3	23,8	18,8	13,6	22,8	21,1
Total	25,2	21,6	20,6	23,0	20,6	24,6
Part des effectifs totaux de fonctionnaires						
Européens	0,91	1,79		1,23		
Personnel total	1,00	1,03		0,84		

Les cadres forestiers représentent donc environ un cinquième de l'effectif européen et le personnel forestier entre 20 et 25 % de l'effectif total des trois services. Pour les trois années retenues, si le pourcentage des Européens du service forestier est de l'ordre de 1 à 2 % des fonctionnaires européens, l'effectif forestier total ne représente en gros que 1 % du personnel de l'ensemble des services gouvernementaux.

Certes, cette question de l'évolution comparée des effectifs de personnel forestier par rapport à ceux des services d'agriculture et d'élevage ou dans l'ensemble des fonctionnaires, mériterait d'être plus creusée dans d'autres territoires et sur des périodes plus longues, toutefois l'ordre de grandeur de 1 à 2 % est à retenir.

II.4.6.7 Quelques opinions critiques

Cette faiblesse des trois services s'occupant de production et de protection végétale et animale est le résultat de l'étroitesse des budgets coloniaux et du difficile partage entre dépenses « politiques et sociales », plus coûts d'équipement, etc. Le

service d'agriculture, dont le relais en matière d'application et d'encadrement des producteurs autochtones est longtemps la couverture de l'Administration générale, est en gros le plus mal loti des trois (mais que peut-on dire de la lenteur à doter les territoires concernés de services géologiques et miniers, de moyens permettant d'accéder aux ressources non renouvelables ?) Leurs effectifs européens sont dépendants des limitations générales du nombre des fonctionnaires ; par circulaire du 24 mai 1911, le ministre des Colonies Messimy (qui sera après la guerre président de l'Association Colonies-Sciences et à ce titre défenseur des services techniques) déclenche l'institutionnalisation de cadres locaux indigènes, et à partir de 1912 freine l'augmentation du nombre de fonctionnaires blancs [57, p. 17]. En 1921, le gouverneur général de l'Indochine souligne, dans un rapport au Conseil de gouvernement, « la pléthore de personnel et sa mauvaise utilisation, les emplois inutiles, les nominations abusives, l'éparpillement des attributions et des responsabilités, etc. » (*Journal Officiel* de l'Indochine du 29 juin 1921, p. 1202 [58, p. 553]) En 1934, Paul Bernard, défenseur des intérêts privés en Indochine, souligne qu'après le gonflement des budgets pendant la période de prospérité, qui conduit à des fonctionnaires trop nombreux et trop payés [59, p. 51], la chute du budget général de l'Indochine en 1931 et 1932 doit entraîner des mesures radicales : suspension de tous les travaux neufs, réorganisation des services et compression des dépenses de personnel, mises à la retraite, suspension de nouveaux recrutements, suppression d'indemnités, abattement de 10 % sur les soldes [59, pp. 158-160]. Sans tenir compte des différences d'histoire, de politique et d'organisation, le ministre des Colonies M. Moutet déclare en 1936 : « J'ai pu constater [...] que l'AOF, avec ses 15 millions d'habitants compte près de 3 000 fonctionnaires européens, soit à peu près autant que l'Inde anglaise, avec ses 400 millions d'habitants. C'est incontestablement trop ! » [60, p. 329] En 1935, sous une signature anonyme, la *Revue politique et parlementaire* explique que la crise entraîne des sacrifices : « L'Indochine et l'Afrique-Occidentale française, pour ne citer que nos deux plus grandes colonies, ont dû opérer, en deux ou trois exercices, une déflation budgétaire de l'ordre de 50 %. » [61, p. 286] Elle ajoute que « faute de pouvoir réduire nos cadres d'occupation [*sic*], les travaux ordinaires ont été progressivement réduits, puis arrêtés presque partout, le personnel contractuel licencié, les cadres techniques amputés, les spécialistes remerciés ou renvoyés à leurs cadres métropolitains, les soldes réduites ». « La crise [n'a] pas eu seulement pour effet de réduire un certain nombre de services techniques et scientifiques, dont beaucoup étaient déjà insuffisants, elle a aussi porté atteinte à la qualité de ces services. » [61, pp. 287-288] Lors de la conférence impériale, cet auteur n'hésite pas à dire : « Il faudra demander l'aide de la métropole, [...] admettre que tout le personnel de techniciens serait en principe pris en charge par la métropole [...] pour assurer la stabilité morale de ces services techniques. » [61, pp. 290 et 296]. Cette prise de position préfigure ce qui se passe en partie après la Deuxième Guerre mondiale, prise en charge par le budget métropolitain du nombre croissant de chercheurs de l'ORSC, devenue ORSTOM, avec une rémunération par le FIDES des contractuels nécessaires à l'exécution des travaux inscrits au Plan.

Les services techniques réclament, presque tous et toutes les années, du personnel européen ou indigène supplémentaire – cette situation a déjà été

évoquée au sujet des services forestiers –, et l'appui reçu par ceux-ci dans ces requêtes, en particulier par les botanistes du Muséum. Mais les souhaits de renforcement en techniciens viennent aussi d'autres sources. En 1918, Normandin, directeur du puissant service des Travaux publics en Indochine, n'hésite pas à se porter au secours du service de l'agriculture : « Les moyens mis à la disposition du service d'agriculture de l'Indochine (personnel et crédits) devraient être considérablement augmentés pour lui permettre de jouer le rôle extrêmement important qu'il devrait avoir dans notre colonie. Depuis plusieurs années le gouvernement général a très notablement réduit l'importance de ce service. J'estime qu'il y a là une erreur capitale, susceptible de porter le plus grand préjudice à notre colonie. » [62, p. 409] Au retour de sa mission en Afrique-Équatoriale française, l'agronome entomologue P. Lapesme décrit en 1941 la carence scientifique du service de l'agriculture de cette fédération : « Tout reste à faire dans le domaine agronomique proprement dit [...]. Le fait tient aussi beaucoup à la déficience du cadre des fonctionnaires qui le servent. » [63, p. 116] Dans un ouvrage qui a eu un fort retentissement dû en partie à son titre *Afrique, terre qui meurt*, l'administrateur belge J.-P. Harroy écrit : « Alors que la défense et la régénération des forêts, ainsi que le reboisement, exigent beaucoup de bons forestiers, presque partout encore "*The existing forestry staff is very meagre*" » ([75, p. 521] cité par [64, p. 534]). Traitant des conséquences de la conférence africaine de Brazzaville (1944), l'historienne C. Akpo écrit : « Le développement forestier du continent africain nécessiterait un personnel européen plus important, plus compétent et surtout plus compréhensif. » Elle cite l'article de H. Estirac paru dans *La France libre* du 28 septembre 1944 sous le titre : « L'Empire a besoin de bras, mais pas de bras croisés », où l'auteur réclame plus de techniciens [17, p. 313]. Il revient aux commissions de modernisation des territoires d'outre-mer du commissariat général au Plan d'insister sur ce besoin de cadres ; dans le premier rapport de cette commission daté de janvier 1948, on peut lire (p. 38) : « Dans toutes les branches d'activité les cadres sont actuellement en nombre notoirement insuffisant. Trop peu nombreux pour assurer le fonctionnement normal des services ou des entreprises, ils seraient évidemment hors d'état, s'ils n'étaient renforcés, de faire face au développement envisagé [...]. Partout il faut plus de médecins, plus de maîtres, plus d'ingénieurs, et auprès de ces cadres davantage d'assistants, de suppléants, de contremaîtres. » Dans ses conclusions d'ensemble, la sous-commission « Économie rurale » de la commission d'étude et de coordination des plans d'outre-mer souligne encore en 1954 : « On peut donc dénoncer la misère des services d'encadrement, dont le nombre insuffisant, pour des opérations de production, qui généralement représentent 80 à 90 % de la vie économique de l'ensemble des territoires d'outre-mer, permet à peine l'exécution des tâches bureaucratiques et confine souvent ses techniciens à de telles tâches. » [65, p. 142]

Malgré l'augmentation des effectifs dans toutes les catégories, les services forestiers coloniaux, avec en gros une centaine d'officiers, entre 150 et 200 contrôleurs ou inspecteurs des cadres locaux et au mieux 2500 subalternes originaires des pays concernés, ne peuvent guère, en un tiers de siècle, résoudre l'immensité et la complexité des problèmes forestiers des territoires coloniaux.

II.4.7 COMPARAISONS AVEC D'AUTRES SERVICES FORESTIERS

II.4.7.1 D'autres services développés

Il n'est guère fructueux, tellement les conditions sont différentes, de comparer les effectifs des services coloniaux avec l'Administration des Eaux et Forêts métropolitaine, comme le fait J. Prades en 1920 [33, p. 18] dans le petit tableau ci-dessous :

	France	Algérie	Indochine (1919)
Surface forestière km ²	95 000	20 000	250 000
Personnel	4 324	1 051 dont Européens : 865	737 dont Européens : 132
Surface par agent en hectares	2 197	1 903	33 921

Le rapprochement avec des services plus récents que celui des Eaux et Forêts métropolitain, comme ceux de l'Afrique du Nord, n'est guère valable non plus ; en 1904, l'Algérie compte 865 agents des Eaux et Forêts, 45 officiers en 1947, 59 officiers ingénieurs en 1953 ; en 1952, le service forestier tunisien emploie 10 officiers et 124 Européens au total ; le dernier-né, le service forestier marocain, occupe 17 officiers et 182 Européens en 1922, 49 officiers et 155 Européens en 1955, c'est dire que le Maghreb à lui seul, dans les années 1952-1955, bénéficie d'un contingent d'officiers supérieur à toutes les colonies françaises.

Il est aussi difficile, même si les conditions écologiques sont en gros assez voisines de celles de l'empire colonial français, de faire des comparaisons avec les effectifs des services impériaux et provinciaux des Indes britanniques. En 1923, lorsque les services africains français ne sont pas encore vraiment nés, on compte 306 officiers, plus 700 *assistant conservators of forest* (ACF), 1 600 *rangers*, 2 000 *foresters* et 16 000 gardes qui travaillent aux Indes (la Birmanie, à elle seule, compte dans ce total pour 100 officiers et 100 ACF, plus de 700 *rangers* et *foresters* et 2 000 gardes). Même si, dans les Indes néerlandaises, l'Administration forestière est longtemps concentrée sur Java, on dénombre 13 ingénieurs s'occupant des 650 000 hectares de teck en 1897, mais 172 officiers plus 1 690 gardes en 1922, ce qui est beaucoup plus qu'en Indochine. La répartition officielle est donnée en 1926, pour l'année 1924 : à la tête, 8 inspecteurs (4 pour Java et Madura, 2 pour les districts extérieurs, 1 pour la brigade des aménagements) plus le directeur de l'Institut de recherches forestières. Pour Java et Madura (2 307 000 hectares dont 768 000 de forêts de teck), on compte 94 diplômés de l'université de Wageningen plus 68 personnels intermédiaires formés à Java, 313 subalternes et 1 301 agents du « corps de police ». Pour les districts extérieurs : Sumatra, Bornéo et les autres îles (environ 82 millions d'hectares dont 3,4 déjà classés en réserve sur Sumatra), on dénombre 12 agents du niveau conservateur, 17 assistants conservateurs, 53 techniciens et 116 gardes ; il faut ajouter à ce décompte le personnel de l'Institut de recherches et celui de la brigade d'inventaire [66, pp. 655 et 658].

**TABLEAU II.4.16. EFFECTIF (NIVEAU SUPÉRIEUR ET INTERMÉDIAIRE)
DES SERVICES FORESTIERS DES TERRITOIRES BRITANNIQUES**

	1937	1940	1953
Gold Coast / Ghana	23	27	32
Kenya	23	23	102 ¹
Nigeria	51	52	69
Nyasaland	6	5	24
Ouganda	11	6	29
Sierra Leone	4	5	(10)
Tanganyika	17	9	?
Sudan (Anglo-Egyptian)	8	(12)	18
Total	143	(129)	(304)

¹ Le nombreux personnel du service de la faune, de la chasse et des parcs a été inclus dans le total.

II.4.7.2 Des rapprochements plus réalistes

À partir de renseignements glanés au fil des lectures, en particulier de *L'Empire Forestry Review* et de deux tableaux, l'un de 1940, l'autre de 1953 [67 et 68], quelques points de comparaison d'effectifs peuvent être avancés concernant les territoires britanniques d'Afrique, mais souvent les deux catégories de personnel correspondant aux officiers et aux contrôleurs des services français sont mal distingués (tableau II.4.16).

Les données relatives aux deux Rhodésie et à l'Afrique du Sud ne sont pas présentées, car difficilement comparables. Le service forestier du Congo belge, pratiquement développé seulement après la Deuxième Guerre mondiale, comprend 12 ingénieurs plus 26 agents européens en 1948, et 21 plus 51 Européens en 1953. Malgré l'augmentation importante du nombre des ingénieurs et des contrôleurs dans les territoires français après 1945, le personnel forestier d'encadrement est en gros deux fois plus élevé en 1937 et 1940 et une fois et demie plus nombreux en 1953 dans les territoires britanniques d'Afrique tropicale.

Deux remarques sont à faire à ce sujet. Dans les Indes britanniques et néerlandaises orientales, une proportion de plus en plus élevée de cadres est recrutée et formée localement, se substituant peu à peu au personnel d'origine européenne. D'autre part, conséquence de l'organisation politico-administrative, les services techniques sont proportionnellement plus nombreux dans l'Afrique britannique, et les forestiers comptent pour 2 à 3 % de l'effectif du British Colonial Service Staff. Lord Hailey, dans son panorama de 1938, donne une répartition des effectifs entre grandes tranches des services publics : les personnels européens des trois services agriculture, élevage et forêts sont à peu près aussi nombreux que ceux de l'Administration (tableau II.4.17).

TABLEAU II.4.17. DONNÉES SUR LES EFFECTIFS DU BRITISH COLONIAL SERVICE STAFF (VERS 1937)

	Administration	Justice	Santé	Travaux publics (sans chemin de fer)	Agriculture Élevage Forêts	Total
Nigeria and British Cameroons	386	37	246	235	167	2 048
Gold Coast and British Togo	91	23	27	119	84	865
Kenya	164	23	38	84	163	1 092
Tanganyika	185		152		138	1 022
Sierra Leone	40	6	27	24	15	205

Source: [70, p. 226]

L'ensemble du personnel européen est moins nombreux qu'en Afrique française et les pourcentages de l'Administration vont de 15 % (Kenya) à 18,7 % (Nigeria et mandat britannique sur le Cameroun), tandis que ceux du personnel des trois services agriculture, élevage et forêts varie de 6,8 % (Sierra Leone) à 14,9 % (Kenya).

II.4.7.3 Retour sur les surfaces

Ces données sur les quantités de personnel d'encadrement, malgré leur intérêt, traduisent mal la charge de travail par officier, celle-ci peut, malgré ses défauts, être traduite par la surface moyenne de forêts par personne. On a vu au paragraphe II.4.5.5 les rapports surface de forêt par Européen pour les territoires français. Il est difficile de rapprocher ces quotients de la surface forestière, ou boisée, par le nombre d'ingénieurs ou de cadres supérieurs présents à une date donnée dans un territoire, de ce qui est de la responsabilité individuelle directe d'un chef d'Inspection, surface souvent plus élevée car, dans l'effectif global, sont comptés des personnels sans action territoriale propre : bureaux centraux, chercheurs, spécialistes, enseignants, etc. ; mais ces ordres de grandeur résultant de cette division, même s'ils sont à regarder avec précaution, fournissent des indications intéressantes. Voici quelques résultats permettant de comparer les services forestiers de différents territoires tropicaux avec ceux de la France métropolitaine (tableau II.4.18).

Comme le fait remarquer Troup [67, p. 195], l'effectif de niveau supérieur est en Inde huit fois plus élevé qu'au Nigeria, sans tenir compte du régime de congé différent mais avec une proportion de cadres autochtones bien supérieure en Inde. En 1949, E. Benskin avance, sans préciser ses sources, des moyennes d'« *individual execution charge by forest officer with advance technical training* », ce qui correspond à notre catégorie officier [68, p. 170]. Les résultats vont de 40 km² en Allemagne (probablement République fédérale allemande) et 100 km² en Afrique du Sud, en passant par 510 en Nouvelle-Zélande et 890 en Australie, à plusieurs milliers de km² :

TABLEAU II.4.18. SURFACE MOYENNE PAR OFFICIER¹ EN KM²

	1937	1940
Inde britannique		1 230
Birmanie	4 532	2 807
Malaisie		2 279
Ceylan		3 937
Gold Coast		1 339 (non compté les savanes)
Kenya		669 (non compté les savanes)
Nigeria		10 909
Nyasaland	19 360	2 300
Sierra Leone		777 (non compté les savanes)
Tanganyika		1 274 (non compté les savanes)
Ouganda		2 157 (non compté les savanes)
Java et Madura	1897 : 500	1924 : 245
Reste des Indes néerlandaises de l'Est	1924 : 68 000	
Madagascar	1955 : 2 000 environ	
AEF	1955 : 20 000 environ	
AOF	1955 : 5 000 à 8 000 en moyenne	
France métropolitaine	1930 : 67	(1959 : 92)

¹ Source : [67, p. 194]

Canada : 3 700, Asie : 3 950, Afrique (Afrique du Sud non comprise) : 4 260, pour culminer à 8 320 km² en Amérique centrale et en Amérique du Sud. Dans l'amplitude des surfaces moyennes approximatives, les territoires français se situent à l'époque assez nettement au niveau des faibles encadrements en officiers ; heureusement, les effectifs de contrôleurs puis d'ingénieurs de travaux pallient en partie cet écart.

II.4.8 PEU D'HOMMES PENDANT PEU D'ANNÉES

Sur l'ensemble des territoires tropicaux français, même en Indochine, le nombre d'officiers sortis de Nancy ou des Barres a toujours été insuffisant, malgré l'accroissement notable des années 1949-1959. La lenteur de l'« indigénisation » des cadres (dont il a été montré dans le chapitre précédent que les services forestiers n'étaient pas les principaux responsables) aurait laissé, après les indépendances, des services exsangues, sans direction, si un certain nombre d'officiers et d'ingénieurs des travaux n'étaient, au titre de l'assistance technique, restés en service pendant plusieurs années.

BIBLIOGRAPHIE

1. GUIBIER (Henri), 1918. – Situation des forêts de l’Annam. *In* : Rapport au Congrès d’Agriculture Coloniale de Paris, Bulletin n° 9, série Saïgon. – Paris : Union Coloniale française éd. – 112 p.
2. CHAPLAIN (C.), UMBDENSTOCK (A.), 1913. – Rapport sur les forêts coloniales, pp. 158-163. *In* : Comptes rendus des travaux du Congrès forestier international de Paris de 1913. – Paris : Touring Club de France éd.
3. PRADES (J.), 1910. – Toujours le déboisement. Projet d’organisation administrative et forestière au Tonkin. – *Revue forestière de France*, octobre 1911-juillet 1913, repris en tiré à part : Hanoï : Imprimerie tonkinoise, 1921. – 29 p.
4. TESTON, PERCHERON, 1932. – L’Indochine moderne. – Paris : Librairie de France. – 1 032 p.
5. VINOT (J.), 1932. – Forêts du Haut-Vaïco oriental. Monographie de la division forestière de Péam-Métrey, Cambodge. – Phnom-Penh : Service forestier de l’Indochine. – 748 p. (6 cahiers dactylographiés. Bibliothèque ENGREF, Nancy).
6. GUIBIER (Henri), 1936. – Notes sur le réaménagement systématique des forêts en vue de remédier à leur défaut d’homogénéité. *In* : Rapport n° 1214, Hué le 29 avril 1936, dactylographie. – 54 p. (laboratoire botanique ENSA Montpellier, fonds R. Ducamp et bibliothèque ENGREF Nancy).
7. SABOUREAU (Pierre), 1948. – Le Service des Eaux et Forêts, ce qu’il est, ce qu’il doit être (Madagascar). – manuscrit condensé de deux rapports de 1948 (bibliothèque ENGREF Nancy).
8. BROCHEUX (Pierre), 1976. – Crise économique et société en Indochine française. – *Revue française d’histoire d’outre-mer*, LXIII, 232-233, pp. 655-666.
9. ANNET (Armand), 1952. – Aux heures troublées de l’Afrique française, 1939-1943. – Paris : Éditions du Conquistador. – 251 p.
10. Général X (Bührer), 1947. – Aux heures tragiques de l’Empire. – Paris : Office colonial d’éditions. – 299 p.
11. GAUTIER (Georges), 1978. – La Fin de l’Indochine française. – Paris : SPL. – 367 p.
12. CHEVALIER (Auguste), 1939. – Apports espérés des Colonies à notre ravitaillement en temps de guerre et projet d’organisation scientifique de la production coloniale après les hostilités. – *Actes et comptes rendus de l’Association Colonies-Sciences*, XV, n° 172, pp. 125-132.
13. MARTELLI-CHAUTARD (M.), 1939. – Le rôle de nos forêts coloniales dans l’économie française de guerre. – *Actes et comptes rendus de l’Association Colonies-Sciences*, XV, n° 173, pp. 133-137.
14. LARMINAT (E. de), 1962. – Chroniques irrévérencieuses. – Paris : Plon. – 407 p.
15. LAMANT (Pierre L.), 1985. – La révolution nationale dans l’Indochine de l’amiral Decoux. – *Revue d’histoire de la Deuxième Guerre mondiale et des conflits contemporains*, XXXV, n° 138, pp. 21-42.
16. ISOART (Paul), 1982. – *In* : BROCHEUX (P.), DUIKER (W. J.), ALZON (Hesse d’), ISOART (P.), SHIRAISHI (M.). – L’Indochine française 1940-1945. – Paris : PUF. – 244 p. (Travaux et recherches de l’institut de la paix et du développement de Nice).
17. AKPO (Catherine), 1993. – L’AOF et la Seconde Guerre mondiale : la vie politique (septembre 1939-octobre 1945). – Paris : Université Paris I. – 468 p. (Thèse).
18. DIALLO (F.), 1982. – Histoire du Sénégal : de la conférence de Brazzaville à la fondation du Bloc Démocratique Sénégalais. – Paris : Université Paris I. – non paginée, 318 p. (Thèse, cite *Le Réveil*, n° 55 du 23 mars 1945, p. 1).
19. NOLDE (Emmanuel), 1972. – 1940-1946 du Sénégal au Cambodge par les prisons espagnoles, Alger et les Indes, pp. 235-242. *In* : GENTIL (Pierre). – Derniers chefs de l’Empire. – *Travaux et mémoires de l’Académie des sciences d’outre-mer*, nouvelle série, n° 1, 371 p.
20. CRÉMIEUX-BRILHAC (Jean-Louis), 1996. – La France libre. – Paris : Gallimard. – 969 p.
21. STEBBING (E. P.), 1941. – Forest and erosion. – *The Empire Forestry Journal*, XX, n° 1, pp. 25-38.
22. DEVÈZE (Michel), 1948. – La France d’outre-mer, de l’empire colonial à l’Union française. 1938-1947. – Paris : Hachette. – 321 p.

23. PAULIAN (Renaud), 1949. – Un naturaliste en Côte d'Ivoire. – Paris : Éd. Stock. – 217 p.
24. MAUNIER (René), 1942. – Les Lois de l'Empire, 1940-1942. – Paris : Éd. Domat-Montchrestien. – 59 p. + appendice 24 p.
25. BARUCH (Marc-Olivier), 1997. – Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944. – Paris : Fayard. – 737 p.
26. NORÈS, 1920. – Rapport au ministre des Colonies n° 79. Inspection générale des services économiques de Madagascar, n° 85, service des forêts, 27 décembre 1919. – ANSOM 3 D/103, 1/Affeco/879 (3)
27. CHAPOTTE, 1905. – Le service forestier en Indo-Chine pendant l'année 1904-1905. – *Revue des Eaux et Forêts*, 45, 1906, pp. 520-535.
28. PRADES (J.), 1921. – Rapport sur le deuxième semestre 1920. Cantonnement est du Tonkin. – Hanoï : Imprimerie tonkinoise. – 36 p.
29. LANTICAN (D.-M.), 1979. – Nouvelle évaluation des besoins en éducation et formation forestière dans la région Asie/Extrême-Orient. In : Rapport de la 9^e session du comité consultatif FAO de l'enseignement forestier. – Rome : FAO, 1979.
30. HENRY (A.-A.), 1891. – Projet de mise en valeur du domaine forestier de la colonie. La sylviculture en Cochinchine. – Saïgon : Imprimerie coloniale. – IV + 90 p.
31. DUCAMP (Roger), 1912. – La forêt, richesse coloniale. – *Bulletin Économique de l'Indochine*, n° 95, mars-avril 1912, pp. 335-348.
32. PRADES (J.), 1919. – Accroissement considérable de la richesse générale de l'Indochine par une organisation complète du service forestier. – Hanoï : Imprimerie tonkinoise. – 44 p.
33. PRADES (J.), 1920. – Le Service forestier de l'Indochine. – Hanoï : Imprimerie tonkinoise. – II + 81 p.
34. MARCON (Yves), 1947. – Éléments pour servir à l'établissement du Plan forestier de l'Indochine, pièce 16, et Plan de production forestière de l'Indochine, pièce 18, chapitre V : Voies et moyens. – Paris : Commissariat général au Plan, Commission de modernisation des territoires d'outre-mer, sous-commission Indochine. – 11 p. et 50 p.
35. MARTINEAU (A.), 1929. – Développement du service forestier en Côte d'Ivoire. Son action technique. – Rapport dactylographié, 43 p.
36. MARTINEAU (A.), 1929. – L'action du service forestier et la forêt en Côte d'Ivoire. – *Notes et comptes rendus de l'Association Colonies-Sciences*, V, n° 49, pp. 150-154.
37. AUBRÉVILLE (André), 1948. – La forêt d'okoumé, richesse permanente du Gabon. Vers l'évolution dirigée de la forêt gabonaise. – *Bulletin Scientifique. Direction de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts du Ministère de la France d'outre-mer*, n° 2, pp. 67-80, repris in : Richesses et misères des forêts de l'Afrique noire française. – Paris : Imprimerie Jouve et C^{ie}. – pp. 67-80.
38. GAZONNAUD (Pierre), 1949. – Programme d'aménagement de la forêt gabonaise. Rapport à M. le Haut-Commissaire de la République en AEF du 14 février 1949. – Dactylographie, 11 p.
39. GALBRUN, 1950. – Le plan forestier de l'AEF. Mission de l'inspecteur général Monguillot. – Tapuscrit du 22 juillet 1950. – 35 p. + 3 annexes (CAROM. Aff. Éco. 791).
40. JENTSCH (F.), 1911. – Der Urwald Kameruns. Folgerungen aus den auf der Expedition 1908-1905 Erfahrungen in bezug auf den Zustand und der Nutzbarmachung des Waldes. – *Beihft der Tropenpflanzer*, Band 1/2, Jahr XV, n° 5, 199 p.
41. LECOINTE (R.), 1935. – Nécessité d'une politique forestière aux colonies. La carrière forestière et coloniale. – Association des officiers des Eaux et Forêts. – 19 p.
42. COFFIN (J.), 1951. – Lettre circulaire du 1^{er} juin 1951 à Messieurs les Hauts-Commissaires de la République (timbre AGR Forêts). – 9 p. + 5 annexes en 3 p.
43. GUIBIER (Henri), 1934. – Rapport de tournée ouest Cochinchine. Octobre 1933. – Dactylographie, 60 p. (Fonds R. Ducamp, laboratoire de botanique ENSA Montpellier et bibliothèque ENGREF Nancy).
44. COUDREAU (Jean), 1937. – La forêt malgache, son rôle dans l'économie générale du pays, sa conservation, son amélioration. – *Bulletin Économique de Madagascar*, nouvelle série, n° 9, pp. 75-96.
45. DUPLAQUET (Louis), 1953. – Quelques aspects forestiers des provinces méridionales de Madagascar. – *Revue forestière française*, n° 2, février 1953, pp. 81-93.

46. BELLOUARD (Pierre), 1951. – Rapport fédéral pour l'AOF, pp. 33-117. *In* : Première conférence forestière interafricaine, Abidjan. – Nogent-sur-Marne : CTFT éd., 1952.
47. PRADES (J.), 1912. – Organisation forestière dans la région de Cha-Pa (Tonkin). – Hanoï : Imprimerie tonkinoise, 1921. – 30 p.
48. Ministère des Colonies, service de l'Indochine 2^e section. – Note pour le service du personnel 2^e section. – ANSOM 4 Affeco/65. – dactylographie, 7 p.
49. WORMSER (Georges), 1946. – La réforme des services de l'agriculture, des forêts et de l'élevage en Indochine. – *Revue de botanique appliquée et d'agriculture tropicale*, XXVI, n° 285-286, juillet-août 1946, pp. 286-295.
50. COHEN (William B.), 1971. – Rulers of Empire. The French Colonial service in Africa. – Stanford : Hoover Institution Press. – 278 p. (Traduction sous le titre : Empereurs sans sceptre. – Paris : Berger-Levrault, 1973).
51. BENOIST (Joseph-Roger de), 1978. – L'Afrique-Occidentale française de la conférence de Brazzaville (1944) à l'Indépendance (1960). – Paris : EHESS Paris. – 3 tomes photocopiés, 888 p. (Thèse de 3^e cycle). Voir aussi : L'Afrique-Occidentale française de 1944 à 1960. – Dakar : Nouvelle éditions africaines, 1982. – 617 p.
52. MASSIOT (M.), 1971. – L'administration publique à Madagascar. Évolution de l'organisation administrative, territoriale de Madagascar de 1896 à la proclamation de la République malgache. – Paris : Librairie générale de droit et jurisprudence, R. Pichon et R. Durand-Auzias. Bibliothèque africaine et malgache. – 472 p. (tome XV).
53. BEAUVILLAIN (Alain), 1989. – Nord-Cameroun. Crises et peuplement. – Rouen. (Thèse de Lettres, 2 tomes).
54. PLUCHON (P.), 1985. – Histoire des médecins et pharmaciens de marine et des colonies. – Toulouse : Privat. – 630 p.
55. LAPEYSSONIE (L.), 1988. – La Médecine coloniale. Mythes et réalités. – Paris : Seghers. – 310 p.
56. Ministère de la France d'outre-mer, service des statistiques, 1951. – Inventaire économique et social des territoires d'outre-mer de 1950 à 1955.
57. BRUNSCHWIG (H.), 1983. – Noirs et blancs dans l'Afrique noire française, ou comment le colonisé devint colonisateur. – Paris : Flammarion. – 245 p.
58. BERNARD, (Fernand), 1922. – La mise en valeur des colonies et le programme de M. A. Sarraut. – *Revue de Paris*, 15 septembre et 1^{er} octobre 1922, pp. 365-374 et 543-560.
59. BERNARD (Paul), 1934. – Le Problème économique indochinois. – Paris : Nouvelles Éditions latines. – 424 p. (Introduction René Bouvier : le malentendu colonial, LXII p.).
60. MARSEILLE (Jacques), 1984. – Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce. – Paris : Albin Michel. – 465 p. (collection Points Histoire).
61. Anonyme, 1935. – En marge de la Conférence Impériale. L'armature scientifique et technique de nos colonies va-t-elle disparaître ? – *Revue politique et parlementaire*, CLXIII, mai 1935, pp. 280-298.
62. NORMANDIN (A.), 1918. – Progrès à réaliser pour développer la richesse agricole en Indochine, pp. 408-434. *In* : Congrès d'agriculture coloniale, Paris, 1918, Tome I. – Paris : Challamel éd., 1920.
63. GÈZE (B.), LEPESME (P.), 1941. – Notes de géographie physique et agronomique sur le Cameroun et l'Afrique-Équatoriale française. – *Annales de l'Institut National Agronomique*, XXXII, 48^e vol., 170 p.
64. HARROY (Jean-Paul), 1944. – Afrique, terre qui meurt. – Bruxelles : Marcel Hayez, 2^e éd., 1949. – 557 p.
65. Commission d'étude et de coordination des plans d'outre-mer. – Rapport de la sous-commission Économie Rurale, avril 1954. – Commissariat général au Plan. – Ronéo, 143 p.
66. Government of Dutch East Indies, 1926. – The forest service of the Dutch East Indies, pp. 643-671. *In* : Rapports 1^{re} section. Premier congrès international de sylviculture. Rome, 1926, tome II. – Rome : éd. Institut international de sylviculture.
67. TROUP (R. S.), 1940. – Colonial forest administration. – London : Oxford University Press.
68. BENSKIN (E.), 1949. – Letter to the Editor. – *Empire Forestry Review*, 28 (2), p. 170.

69. Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), 1953. – État de la protection de la faune et de la flore en 1953. *In* : Troisième conférence internationale sur la protection de la faune et de la flore. – Bukavu : Éd. CCTA, octobre 1953.
70. HAILEY (Lord), 1938. – An African survey, a study of problem arising in Africa South of the Sahara. – London, Oxford : University Press. – 1837 p.
71. ARON (Robert), 1967. – Histoire de l'épuration. – Paris : Fayard.
72. NOVICK (Peter), 1985. – L'Épuration française, 1944-1949. – Paris : Balland. – 365 p. Traductions de *The Resistance versus Vichy. The purge of collaborators in liberated France*, 1968, Chetto et Windus.
73. CONAN (Éric), ROUSSO (Henry), 1994. – Vichy un passé qui ne passe pas. – Paris : Fayard. – 328 p.
74. DEGOUY (Thomas), 1972. – La défense de la région de Kàs-Kong (Cambodge) 1940-1941, pp. 291-300. *In* : GENTIL (Pierre). – Derniers chefs de l'Empire. – *Travaux et mémoires de l'Académie des Sciences d'outre-mer*, nouvelle série, n° 1, 371 p.
75. COX (P.), HEMMANT (G.), OLIPHANT (F.M.), TROUP (R.S.), HILL (A.), STEBBING (E.P.), 1935. – The Encroaching Sahara: The Threat to the West African Colonies: Discussion. – *The Geographical Journal*, vol. 85, n° 6, pp. 519-524.

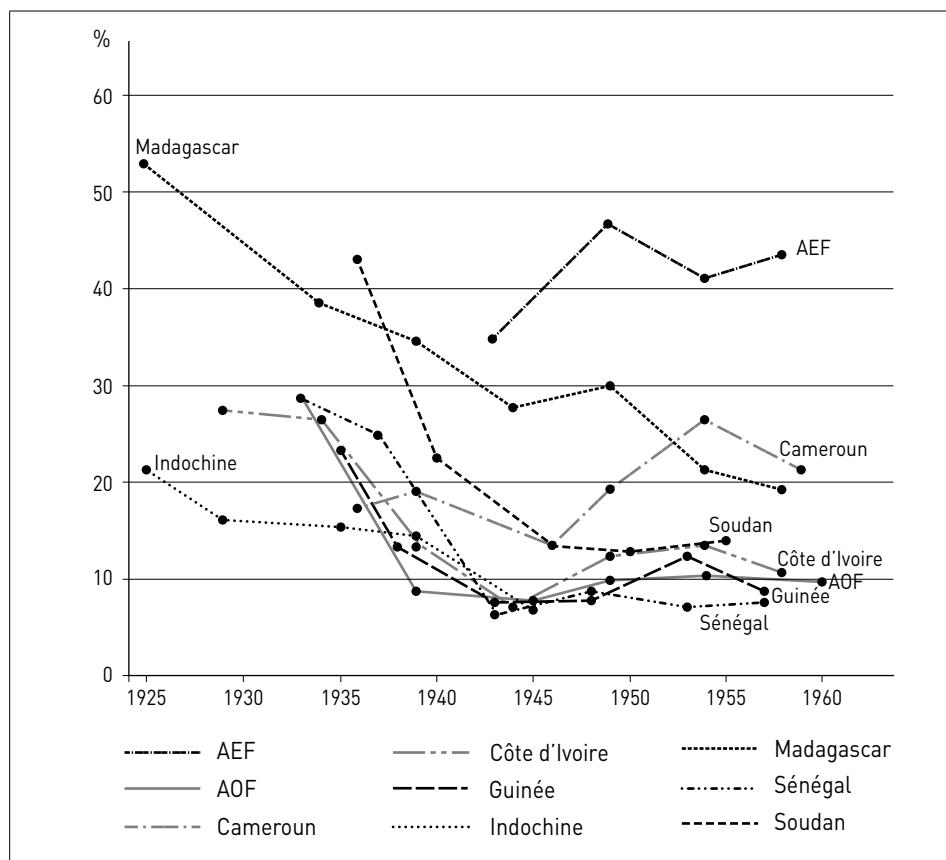


Figure II.4.1. Part du personnel européen dans l'effectif total de quelques services forestiers d'outre-mer

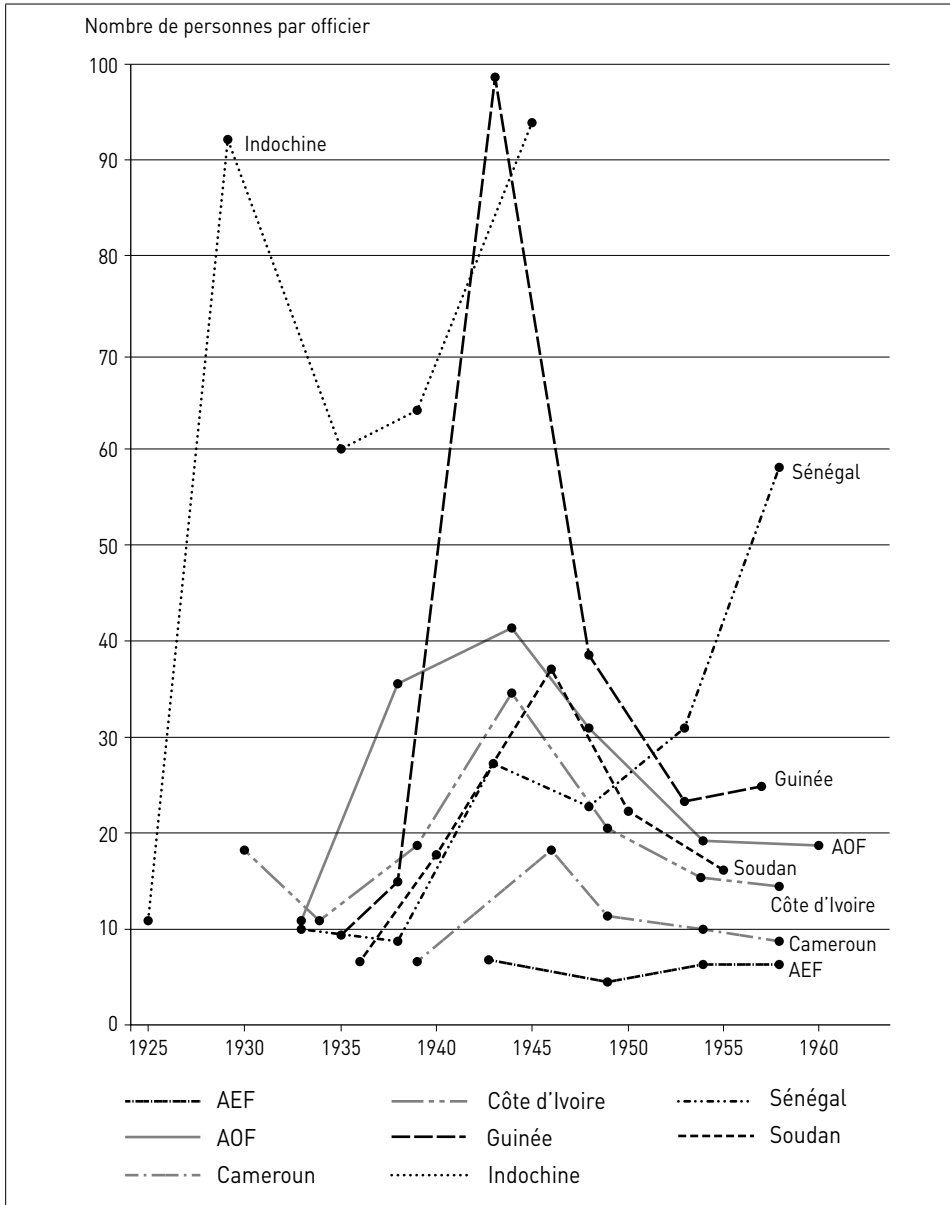


Figure II.4.2. Effectif total par officier pour quelques services forestiers d'outre-mer

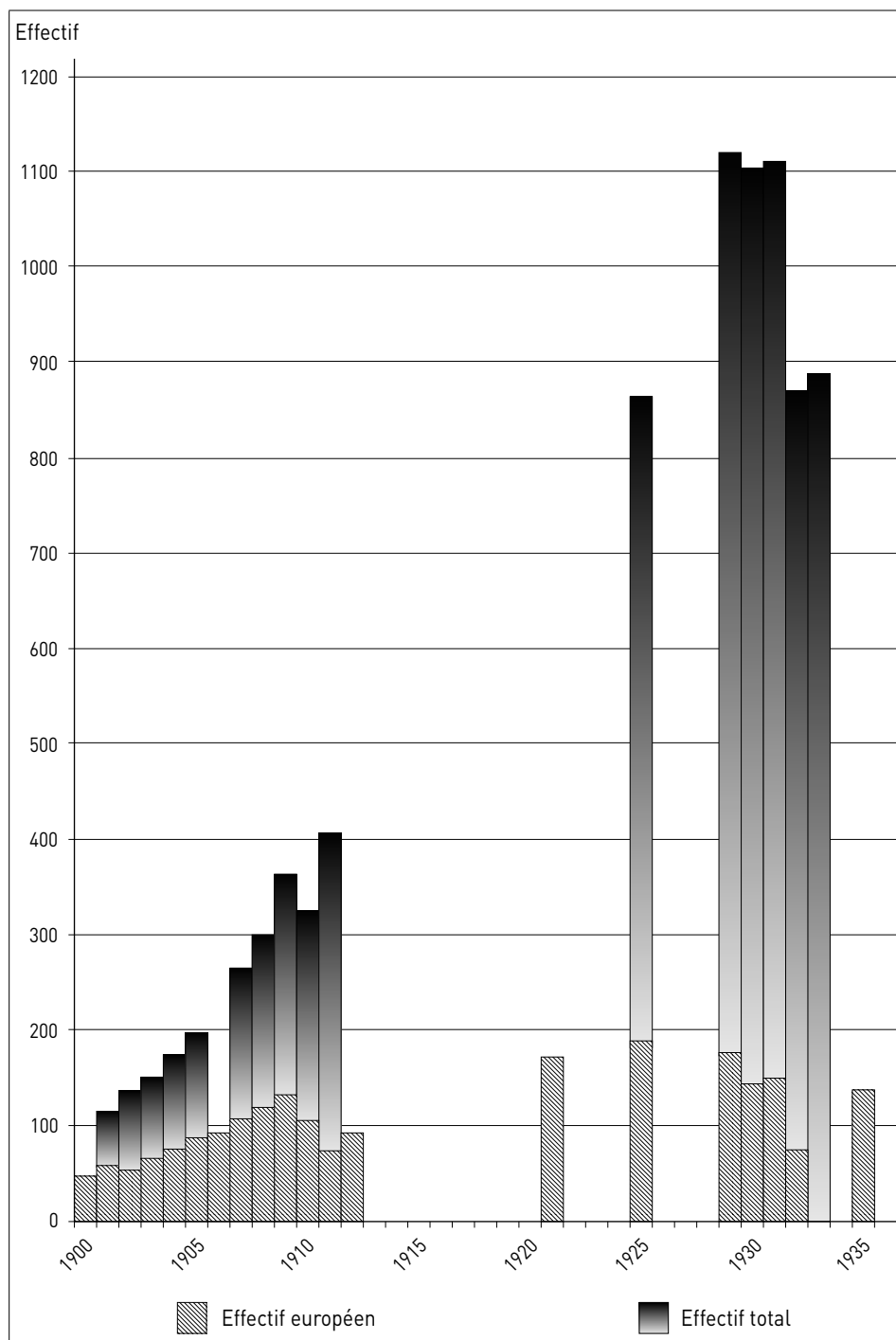


Figure II.4.3. Effectifs des personnels forestiers, Indochine française (nombreuses données manquantes)

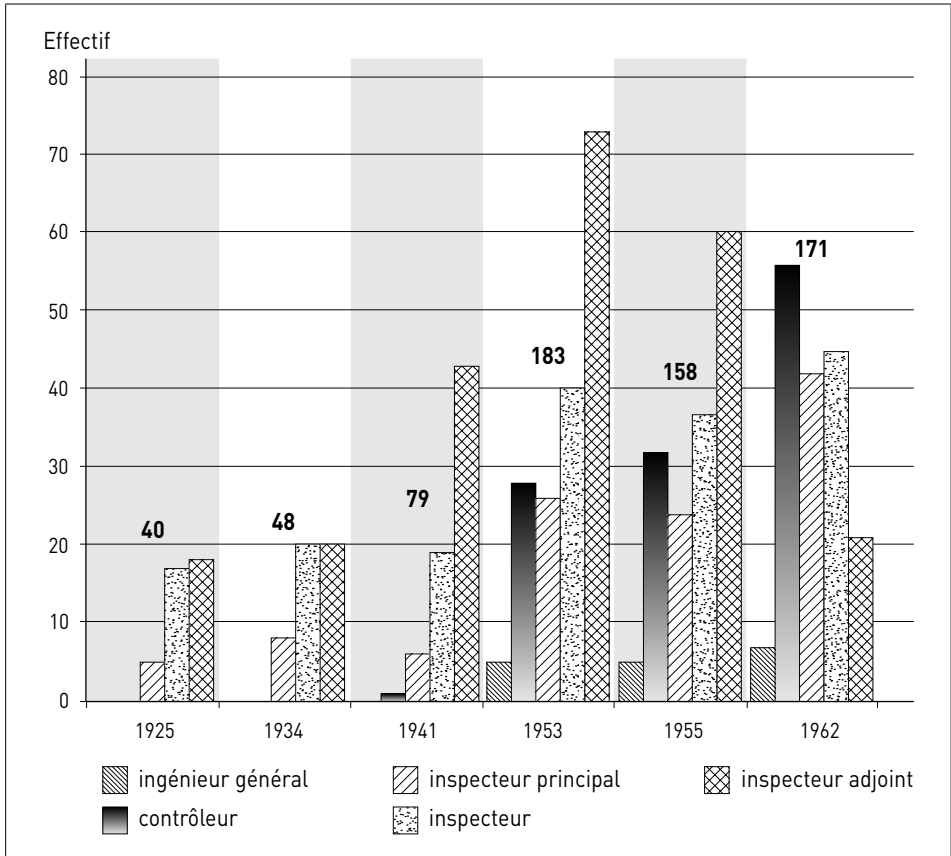


Figure II.4.4. Effectifs du corps des officiers des Eaux et Forêts des colonies
 Les chiffres indiquent le total des catégories



Figure II.4.5. Madagascar, personnel total par officier

TABEAU II.4.19. EFFECTIF DES PERSONNELS FORESTIERS PRÉSENTS EN INDOCHINE

	Personnel européen					Personnel indochinois			Effectif total	Personnel européen en % de l'effectif total
	Officiers métro ou cadre colonial	Inspecteurs et gardes généraux	Cadre local	Brigadiers et gardes	Total personnel européen	Agents techniques et contrôleurs	Gardes	Total personnel indochinois		
1900	2		42		44					
1901	2		56		58		59	59	117	49,6
1902	3		53		56		83		139	40,3
1903	3		58		61		87		148	41,2
1904	7		65		72		107		179	40,2
1905	7	6		70	83		116		199	41,7
1906	7		85		92					
1907	6	8		95	103			160	263	39,2
1908	7	6		106	119			181	300	39,7
1909	9				136			226	362	37,6
1910	8	8		95	103			220	323	31,9
1911	7		68		75			328	403	18,6
1912	6	13		73	92					
1916					(163)					
1921	3	40		127	170					
1925	8	65		109	182			681	863	21,1
1929	12	53		114	179	30	911	941	1 120	16,0
1930	10	31		100	141	33	927	960	1 101	12,8
1931	6		140		146			963	1 109	13,2
1932	13		62		75	39	752	791	866	8,7
1935	15	28		96	139	40	715	755	894	15,5
1936	15	26		86	127	54	900	954	1 081	11,7
1939	14	37		76	127	50	725	775	902	14,1
1945	14		73		87	168	1 063	1 231	1 318	6,6
1946	17		46		63	67	391	458	521	12,1

TABLEAU II.4.20. EFFECTIFS DU PERSONNEL FORESTIER À MADAGASCAR

	Officiers	Contrôleurs et ingénieurs des travaux	Brigadiers	Contractuels	Personnel européen	Gardes	Gardes auxiliaires	Personnel malgache	Effectif total	Personnel européen en pourcentage de l'effectif total	Effectif total par officier
1897 à 1914	1		1 à 3		2 à 4	4 à 6		4 à 6	6 à 10		
1919 à 1924	1		2 à 5			4 à 7		4 à 7	6 à 12		
1925	2		8		10	9		9	19	52,6	9,5
1926	2		11		13	11		11	24	54,2	12,0
1927	2		15		17	18		18	35	48,6	17,5
1928	3		15		18	21		21	39	46,2	13,0
1929	4		30		34	48			82	41,5	20,5
1930	4		31		35	52			87	40,2	21,8
1931	6		26		32	23	39	62	97	36,8	16,2
1932	8		32		40	19	50	69	109	36,7	13,6
1933	8		23		31	19	55	74	105	29,5	13,7
1934	10		26		36		57	57	93	38,7	9,3
1935	7		22		29		53	53	82	35,4	11,7
1936	7		20		27		53	53	80	33,8	11,4
1937	9		23		32		53	53	85	37,6	9,4
1938	7		21		28		51	51	79	35,4	11,3
1939	9/2		18		27		51	51	78	34,6	8,7
1940	8		20		28		50	50	78	35,9	9,8
1941	8		23		31		53	53	84	36,9	10,5
1942	7		17		24		53	53	77	31,2	11,0
1943	5		22		27		54	54	81	33,3	16,2
1944	5		17	3	25	39	27	66	91	27,5	18,2
1945	6	7	11	2	26	35	27	62	88	29,5	14,7
1946	8	12		2	22	53	22	75	97	22,7	12,1
1947	9	20		4	33	54	19	73	106	31,1	11,8
1948	8	17		3	28	59	13	72	100	28,0	12,5
1949	8	24			33	63	14	77	110	30,0	13,8
1950	12	24			36	88		88	124	29,0	10,3
1951	16	29			45			128	173	26,0	10,8
1952	21	38			59			147	206	28,6	9,8
1953	20	43			63	135	47	182	245	25,7	12,3
1954	19	38		2	59	154	43	197	256	23,0	13,5
1955	25	37		2	64	179	49	228	292	21,9	9,1
1956	26	37		5	68	176	48	224	292	23,3	11,2
1957	28										
1958	30				78			332	410	19,0	13,7
1959	29							350			
1960	26	22			48			332	380	12,6	14,6

TABLEAU II.4.21. PERSONNELS FORESTIERS EN AFRIQUE-ÉQUATORIALE FRANÇAISE

	Officiers	Contrôleurs ingénieurs des travaux	Contractuels	Total personnel européen	Aides forestiers	Gardes forestiers	Personnel de bureau	Total personnel africain	Total du personnel	Personnel européen en pourcentage de l'effectif total	Effectif total par officier
1930	2	1		3							
1931	4	1		5							
1932	4	1		5							
1933	4	1		5							
1934	4	1		5							
1935	5	1		6							
1936	5			5							
1937	5	1		6							
1938	5	1		6							
1939	7	5		12							
1940	2	5		7							
1941											
1942											
1943	4	4	3	11		13	6	19	30	36,7	2,5
1944	3	6	1	10		13	7	20	30	33,3	10,0
1945	5	8		13	12	1	7	20	33	42,6	6,4
1946	9	13		22	12	7	7	26	48	45,8	5,3
1947	11	18		29	13	25	(7)	45	74	50,0	5,3
1948	18	20	1	39	15	26	8	49	88	44,3	4,9
1949	22	23	2	47	13	31	10	54	101	46,5	4,6
1950	25	22	3	50	10	55	12	77	127	39,4	5,1
1951	21	21	7	49	12	57	13	82	131	37,4	6,2
1952	19	24	13	56	11	53	15	79	135	41,5	7,1
1953	22	23	11	56	11	60	15	86	142	39,4	6,5
1954	22	23	15	60	12	63	11	86	146	41,1	6,6
1955	22	24	24	70	11	56	10	77	147	47,6	6,7
1956	26	21	21	68	19	61	12	92	160	42,5	6,2
1957	-	-	-	-	-	-	-	-			
1958	26	21	26	73	19	64	12	95	168	43,5	6,5

TABEAU II.4.22. PERSONNELS FORESTIERS AU CAMEROUN SOUS MANDAT FRANÇAIS

	Officiers	Contrôleurs et ingénieurs des travaux	Contractuels	Total personnel européen	Contrôleurs africains	Assistants	Préposés et agents	Total personnel africain	Effectif total	Personnel européen en pourcentage de l'effectif total	Effectif total par officier
1915	2	8		10							
1929	2	1		3							
1936	5	1		6			29	29	35	17,1	7,0
1937	6			6			33	33	39	15,4	6,5
1938	5	1		6			27	27	33	18,2	6,6
1939	3	1		4			17	17	21	19,0	7,0
1946	4	6		10	3	5	55	63	73	13,7	18,3
1947	5	9		14	3		45	48	62	22,6	12,4
1948	5	7		12	3		45	48	60	20,0	12,0
1949	8	9	1	18	3	17	56	76	94	19,1	11,8
1950	6	10	3	19	3	12	54	69	88	21,6	14,7
1951	7	10	3	20	3		62	65	85	23,5	12,1
1952	9	15	5	29	3		69	72	101	28,7	11,2
1953	13	16	5	34	3		85	88	122	27,9	9,4
1954	14	14	9	37	3		102	105	142	26,1	10,1
1955	13	15	12	40	3		102	105	145	27,6	11,2
1956	14	14	10	38	3		97	100	138	27,5	9,9
1957	15	12	11	38	3		84	87	125	30,4	8,3
1958	14	13	7	34	3	10	76	89	123	27,6	8,8
1959	10	11	6	27	3	10	78	91	118	22,9	11,8
1960				30				90	120	25,0	

TABLEAU II.4.23. PERSONNELS FORESTIERS PRÉSENTS EN SERVICE EN AFRIQUE-OCCIDENTALE FRANÇAISE

	Officiers	Contrôleurs et IT	Personnel européen	Assistants et contrôleurs africains	Gardes	Personnel africain	Effectif total	Personnel européen en pourcentage de l'effectif total	Effectif total par officier
1928	4	15	19						
1929	4	11	15						
1930	3	20	23			47	70	32,9	23,3
1931	4	18	22						
1933	8	17	25			61	86	29,1	10,8
1936	12	21	33			98	131	25,2	10,9
1938	11	27	38			173	211	18,0	19,2
1939	7	14	21			229	250	8,4	35,7
1942	13	13	26	8	398	406	432	6,0	33,2
1943	12	15	27	11	429	440	467	5,8	38,9
1944	10	19	29	16	472	488	537	5,4	53,7
1945	14	30	44	17	522	539	583	7,5	41,6
1946			(77)	28	560	588	665		
1948	24	38	62	37	589	626	688	9,0	28,7
1949	23	43	66	52	582	634	700	9,4	30,4
1950	30	44	74	56	606	662	736	10,1	24,5
1951	36	47	83	60	681	741	824	10,1	22,9
1952	41	48	89	64	757	821	910	9,8	22,2
1953	48	48	96	56	801	857	953	10,1	19,9
1954	49	48	97	52	807	859	956	10,1	19,5
1960	(50)	(40)	(90)	(60)	(800)	(860)	(950)	(9,5)	(19,0)

TABLEAU II.4.23 PERSONNELS FORESTIERS PRÉSENTS EN SERVICE EN CÔTE D'IVOIRE (SUITE)

	Officiers	Contrôleurs et IT	Contractuels	Personnel européen	Assistants et contrôleurs	Gardes	Personnel africain	Effectif total	Personnel européen en pourcentage de l'effectif total	Effectif total par officier
1913 à 1915	1	5			6					
1925	3			3		5	5	8	37,5	2,7
1926	3			3		6	6	9	33,3	3,0
1927				18		20	20	38	47,4	
1928										
1929	3	11	1	15		40		55	27,3	18,3
1930	3	15	3	21		47	47	68	30,9	22,7
1931	3	13	1	17		39	39	56	30,4	18,7
1932										
1933	4	11		15		39	39	54	27,8	13,5
1934	5	12		14		39	39	53	26,4	10,6
1935										
1936	6	9		15		34	34	49	30,6	8,2
1937										
1938	5	8		13		64	64	77	16,9	15,4
1939	4	6		10		65	65	75	13,3	18,8
1940	5	5	2	12		66	66	78	15,4	15,6
1941										
1942	8	4		12	3	91	94	106	11,3	13,3
1943	5	4		9	3	102	105	114	7,9	22,8
1944	4	5		9	3	125	128	137	6,6	34,3
1945	6	5		11	3	158	161	172	6,4	28,7
1946	7	8		15	7	156	163	178	8,4	25,4
1947*	7	17		24	9	158	167	191	12,6	27,3
1948	6	8		14	8	121	129	143	9,8	23,8
1949	8	12		20	11	135	146	166	12,0	20,8
1950	8	11		19	11	136	147	166	11,4	20,8
1951	12	13		25	12	148	160	185	13,5	15,4
1952	12	12		24	13	161	174	198	12,1	16,5
1953	12	12		24	8	168	176	200	12,0	16,7
1954	13	11	4	28	10	167	177	205	13,7	15,8
1955	13	13	2	28	9	183	192	220	12,7	16,9
1956	15	13	2	30	9	193	202	232	12,9	15,5
1957	15	14	2	31	11	183	194	225	13,8	15,0
1958	16	8	1	25	17	200	217	242	10,3	15,1

* Séparation de la Haute-Volta.

TABLEAU II.4.23 EFFECTIFS DU PERSONNEL FORESTIER EN GUINÉE FRANÇAISE (SUITE)

	Officiers	Contrôleurs et IT	Contractuels et détachés	Personnel européen	Assistants et contrôleurs	Préposés	Gardes	Personnel auxiliaire	Personnel africain	Effectif total	Personnel européen en pourcentage de l'effectif total	Effectif total par officier
1933	2	1		3			17		17	20	15,0	10,0
1935	3	3		6			20		20	26	23,1	8,7
1936	2	3		5			25		25	30	16,7	15,0
1938	3	3		6			40		40	46	13,0	15,3
1939	1	3		4			100		100	104	3,8	100,0
1940	1	4	1	6			69		69	75	8,0	75,0
1941	1	5		6			98		98	104	5,8	104,0
1942	4	4	6	14	1		102		103	117	12,0	29,3
1943	1	2	4	7	3		86	1	90	97	7,2	97,0
1944	1	1		2	3		92	2	97	99	2,0	99,0
1945	1	3		4	4		99	1	104	108	3,7	108,0
1946	3	7		10	3		99	1	103	113	8,8	37,7
1947	3	9		12	3		99	43	145	157*	10,5	38,0
1948	3	6		9	5		102	48	155	164*	7,8	38,7
1949	4	9		13	7		108	45	160	173*	7,5	43,3
1950	5	6		11	7		107	?	114	125	8,8	25,0
1951	4	7		11	6	67	43	1	117	128	8,6	32,0
1952	5	8	1	14	8	113		3	124	138	10,1	27,6
1953	6	10	1	17	8	113		3	124	141	12,1	23,5
1954	6	8	3	17	11	113		2	126	143	11,9	23,8
1955	5	9		14	11	117		10	138	152	9,2	30,4
1956	6	8	2	16	11	14	120	4	149	165	9,7	27,5
1957	6	3	4	13	12	14	100	14	140	153	8,5	25,6

* 157 dont 43 moniteurs

* 164 dont 48 moniteurs

* 173 dont 45 moniteurs

TABLEAU II.4.23 EFFECTIFS DU PERSONNEL FORESTIER EN SERVICE AU SÉNÉGAL (SUITE)

	Officiers	Contrôleurs et IT	Contractuels	Personnel européen	Assistants	Gardes	Gardes auxiliaires	Personnel africain	Effectif total	Personnel européen en pourcentage de l'effectif total	Effectif total par officier
1932	1	2		3							
1933	2	4		6		15		15	21	35,0	10,5
1934	2	5		7		15		15	22	31,4	11,0
1935	2	4		6		20	15	35	41	14,6	20,5
1936	3	5		8		20	15	35	43	18,6	14,3
1937											
1938	4	5		9				27	36	25,0	9,0
1939	1	3		4				21	25	16,0	25,0
1940	2	5	2	9		38	15	53	62	14,5	31,0
1941											
1942	6	6		12	1	112		113	125	9,6	20,8
1943	4	3		7	2	102		104	111	6,3	27,8
1944	3	4		7	1	103		104	111	6,3	37,0
1945	3	6		9	1	99		100	109	8,3	36,3
1946	4	8		12	5	119		124	136	8,8	34,0
1947	4	8		12	3	69	50	122	134	9,0	33,5
1948	5	6		11	5	88	24	117	128	8,6	25,6
1949	6	9		15	7	81	27	115	130*	11,5	21,7
1950	7	7		14	8	125		133	147	9,5	21,0
1951	6	8		14	6	135		141	155	9,0	25,8
1952	5	10		15	7	157		164	179	8,4	35,8
1953	5	8		13	4	170		174	187	7,0	37,4
1954	6	9		15	4	179		183	198	7,6	33,0
1955											
1956											
1957	3	8	3	14	10	76	81	167	181	7,7	60,3

* 130 + 24 gardes stagiaires

TABLEAU II.4.23 EFFECTIFS DU PERSONNEL FORESTIER EN SERVICE AU SOUDAN FRANÇAIS (SUITE)

	Officiers	Contrôleurs et IT	Contractuels	Personnel européen	Assistants	Gardes	Personnel de bureau	Personnel africain	Total
1936	1	2		3		4			7
1937	1	2		3					
1938	1	3		4		16		16	20
1939	0	3		3		16		16	19
1940	1	3		4		14		14	18
1941	2	4	1	7		46		46	53
1942	3	4		7	2	42		44	51
1943	1	1		2	1	68		69	71
1944	1	6	4	11	4	75		79	90
1945	1	10		11	4	82	5	91	102
1946	3	12		15	6	84	5	95	110
1947	5	11		16	7	92		99	115
1948	3	9		12	8	89		97	109
1949	3	9		12	10	89		99	111
1950	5	9		14	10	88		98	112
1951	3	7		10	10	85		95	105
1952	6	7		13	7	84		91	104
1953	8	9		17	6	87		93	110
1954	6	7		13	6	91		97	110
1955	8	7	2	17	7	106		113	130

